


Mémoire d'OC



Georgette ALARY

*Jean-Jacques et Marie-Jacques
Durand*

deux cousins ... deux destins

MEMOIRE D'OC

GROUPE d'Etudes Languedociennes

NUMERO 51 Octobre 1996

INTRODUCTION

Le destin se plaît parfois à jouer des tours. C'est un lieu commun que de l'écrire. Les exemples fourmillent.

Celui que je vais raconter ici concerne une période troublée de notre histoire, que tout le monde connaît, au moins dans ses grands détails : je veux parler de la Révolution.

En revanche, les événements locaux qui concernent cette période sont peu connus, quand ils ne sont pas complètement ignorés.

Si j'écris « DURAND », cela n'évoque qu'une grande banalité. Il y a tellement de DURAND !

Si j'interroge : « Avez-vous vu la plaque apposée au N° 51 de la Grand'Rue Jean Moulin, sur l'immeuble qu'occupe l'établissement Singer ? », beaucoup répondent non.

C'est pourtant des « DURAND » que traite cette plaquette.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

CHAPITRE I

L'origine des Durand

François Durand

Raymond Durand

CHAPITRE II

Les deux cousins

Jean-Jacques-Louis Durand

Marie-Jacques Durand

CHAPITRE III

Monsieur le Maire de Montpellier

Les belles années

Les premières difficultés

La terrible année 1792

CHAPITRE IV

Le drame de 1793

La jeune République

Durand, champion du Fédéralisme

En route vers la mort

Le calvaire de Pauline

CHAPITRE V

De Durand-Palermo au baron Durand

Le cousin

Monsieur Durand-Fajon

L'épisode de la Scandinavia

Monsieur le baron Durand

La fortune de monsieur le baron

Les propriétés immobilières des Durand-Fajon

Les héritiers

La maison François Durand du temps d'Achille

Philanthropes, Catholiques et Royalistes

CONCLUSION

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE - SOURCES

L'origine des DURAND



François Durand
en habit de conseil

CHAPITRE I

L'ORIGINE DES DURAND

Il y avait une fois, cela commence comme un conte de fée -mais ce n'en n'est pas un- deux cousins germains qui avaient à peu près le même âge, portaient le même nom de DURAND et le même prénom de Jacques et vivaient tous deux à Montpellier.

Marie-Jacques étant né en 1758 était l'aîné, Jean-Jacques né en 1760, le cadet.

Leurs pères étaient frères et ils avaient le même grand-père paternel à qui ils devaient beaucoup.

FRANCOIS DURAND (1683-1763)

C'est lui le grand-père. Il était né à Pompignan, dans le diocèse d'Alais (aujourd'hui le département du Gard).

La famille DURAND était originaire du Vivarais. Le père de François, Jacques était venu s'établir à Pompignan pour fuir les incessantes tracasseries auxquelles se livraient dans son village d'origine catholiques et protestants. Trouva-t-il la paix à Pompignan ? Rien n'est moins sûr. Toujours est-il que François quitta la petite ville pour fuir à la fois cette atmosphère empoisonnée et la misère car il avait sept frères et soeurs. Il vint s'établir à Montpellier.

Des premières années de son séjour, nous ne savons rien. Nous le retrouvons en 1713. Il est alors marchand parfumeur et il se marie avec Isabeau COULET, la fille d'un mangonnier (nous dirions aujourd'hui épicier). Le contrat de mariage est passé le 9 Septembre 1713 devant Me Quissac. On y lit que la fiancée apporte une dot de 2 500 livres, à savoir 500 livres en nippes et bijoux et 2 000 écus. Le marié offre les bagues et bijoux qu'il aura « faits », estimés 600 livres. Il reconnaît que ses biens personnels peuvent être évalués à environ 2 400 livres.

Après ce départ modeste, les affaires de François DURAND ne vont pas cesser de s'améliorer. Il étendra et diversifiera son commerce, pourra faire ses premières acquisitions de terrain hors les murs, du côté de la porte de la Saunerie où il pourra établir sa maison, ses entrepôts, ses magasins. Il terminera sa vie en commerçant honoré dont on vante la fortune naissante. Il connaîtra les honneurs, accédera à la charge très respectée de Prévôt de la Bourse des marchands, siégera comme Consul de la Ville et fera partie du Conseil d'Administration de l'Hôpital.

Sa plus grande chance aura été d'avoir eu trois fils aussi doués pour le négoce que lui-même. Ils lui ont permis d'étendre encore son commerce.

L'aîné Raymond restera à Montpellier. Jacques s'établira à Marseille et Jean-François à Perpignan. La maison « François DURAND et Fils » était née.

L'AN MILLE DEUX CENT TREIZE et les vingt unieme
 Septembre apres la publication de trois bans faits
 dans cette Eglise par trois dimanches ou festes
 francois scavoit le huitieme dixieme et dix septieme
 de ce present mois Comme ausy la publication
 de trois bans faits dans la paroisse St Pierre
 de cette ville le huitieme dixieme et dix septieme
 au Courant Nix la promesse de mariage de
 Monsieur Benigne de Montp. à nous adressé
 en date du vingtieme dud. signe Robert

Notaire General des Ets par nous mariés et
 out Recu de nos mains la benediction
 nuptialle apres avoir Recu leur mutuel
 consentement par paroles de present sieus
 Francois Durand Mar. par feu sieur de cette
 ville de sa legitime et naturel de feu S.
 Jacques Durand St. Delibeth Coules quand
 vivait Mar. d'une part St. Saml. loison
 grande fille legitime et naturelle du S.
 Jean Granier Mar. St. de Saml. granier
 habitans de cette ville d'autre out été le moins
 valid. mariage de Jean Granier son pere de
 lepreux et Raymond Granier frere ausy
 de lepreux en Charles Picard Mar. et S.
 Rantrelum et Christ et la mere y cy

presente
 a été Recu par lesd. Quinze Notaires de cette ville
 J. DURAND Le grevier Genéral
 Granier
 Picard
 Canancier
 Stock
 Malais
 Fore

C'est lui qui, après la mort de son père, dirige la maison de Montpellier.

Il s'est marié deux fois. Sa première femme Elisabeth BOURDET lui a donné une fille, Madeleine née en 1747. Il a épousé ensuite Jeanne-Marie PLAGNOL qui passait pour une des plus belles femmes de la ville. Il en a eu deux garçons : Jean François Raymond Noël né en 1756 et Jean Jacques Louis né en 1760.

Durant toute sa vie, Raymond est le chef d'une entreprise familiale qui, maintenant, se ramifie dans la région, en France et à l'étranger. Elle exporte par terre et par mer, a des bureaux et des entrepôts à Sète, possède sa propre flotte, fonctionne aussi comme banque, reçoit des dépôts de fonds contre intérêts, prête sur garanties, paie à vue des lettres de change...

Raymond, comme son père François DURAND, devient prier de la Bourse des Marchands et Trésorier des Hospices auxquels il rend de grands services. Son portrait est encore de nos jours dans la Salle du Conseil avec cette mention : « *Monsieur Durand et son père ont soutenu cette maison dans les temps les plus difficiles* ».

Car, bien qu'attentif aux profits de son commerce, Raymond DURAND est philanthrope. En 1773, la récolte de blé avait été mauvaise ; la disette menaçait Montpellier. C'est au riche marchand qu'il était que l'Intendant fit appel et ce ne fut pas en vain. Ce dernier avait prévu les conséquences de cette récolte déficitaire. Il avait dans ses entrepôts de Montpellier et de Sète 20 000 setiers de blé provenant d'Italie. Il les céda à prix coûtant. Mieux encore, pour continuer à assurer le ravitaillement, il fit venir du grain d'un peu partout qu'il paya au prix fort mais continua à vendre au prix initial. L'opération se solda pour lui par un déficit que l'on chiffre à 300 000 livres.

Ce désintéressement fut signalé au roi Louis XVI qui voulut lui offrir en récompense une grosse indemnité que DURAND refusa, comme il refusa les honneurs qui lui furent accordés en échange, en l'occurrence des lettres de noblesse car il aurait dû abandonner sa maison de commerce. Il ne les accepta finalement qu'en 1789 pour les offrir à son fils.

Ses armoiries rappelaient son acte généraux. Elles comportaient un navire équipé et habillé d'argent avec la devise : « *Fert patriae facilem annonam* » (« Il apporte à sa patrie d'abondantes et gratuites provisions »).

Raymond DURAND avait acquis au cours de sa vie une fortune telle qu'il était probablement l'homme le plus riche de la ville (environ deux millions cinq cent mille livres)

Aux biens immobiliers acquis par son père, il avait ajouté des maisons dans la Grand'Rue à Montpellier, des maisons sur les quais et à l'intérieur de Sète mais aussi des terres, des vignes, des olivettes à Saint Georges d'Orques et des domaines entiers à Lattes et à Valflaunès.



Raymond Durand

Les deux cousins

1730
Jean Louis estor
Magdeleine Durand

L'an mil sept cent soixante dix et le quinze octobre, apres la
publication de nos bans faite sans opposition dans notre église et
dans celle de Notre Dame de cette ville le sept de ce mois, ordonné
de par le Seigneur: en ces lettres de mariage de mesdits Sieurs
Sieurs de palmaris vic. gen. le traire, de ce mois, contenant
disposée de deux bans ladite disposée dûment insinué
et contrôlée le meme jour au greffe de l'insinuation, eulx instigés
on hôte conjoint aux lqs. Mariage, et ont reçu l'absolution
Monsieur de Nost Souffignu prêtre avec ce commis par nous le
curé de St. Denis, apres que nous avons juy leur consentement
libel par parole de present: S^r Jean Louis estor négociant
et de l'Etat de St. Jean estor aussi négociant et de

Donne Anne Jeanne Marguerite habitant de Montpellier
parce de notre ville d'aujourd'hui: et Don. de Magdeleine
Durand fille leg. et nat. de St. Raymond Durand
Néant résidant sur cette paroisse et de Jeanne Dame
Elisabeth Bourdet D'achte part: couple Mariage
les parties susdites ont procure de ce mariage de leurs
pères in presens et souffignés, et ont été témoins inrs
Jean estor procureur de Jeanne Durand procureur de couple
Jean Louis Durand. et Jacques Raymond Durand
arches de l'époux, signés avec les époux et autres
parents et amis, et nous prêtre délégué

Etore. D'aine
Magdeleine Durand
Durand
Jean Louis Durand
Bourdet
Lazard
Brun fils Lazard
Jeanne de Durand
Jeanne de Durand
L. Bourdet
Bourdet fils
C. Yverre Dolide ardytes
Jeanne de Lazard Bourdet prêtre
Commissaire

CHAPITRE II

LES DEUX COUSINS

JEAN JACQUES LOUIS DURAND

Il est le fils de Raymond DURAND.

Il faut préciser que ce dernier a eu trois enfants comme il a été dit au chapitre précédent.

❶ Sa fille aînée **Madeleine**. Il l'a mariée en 1770 avec un riche négociant montpelliérain : Jean-Louis ESTORC (Les Estorc possédaient route de Lavérune une belle maison dite « Le Mas d'Estorc » dans laquelle ils reçurent le ministre Necker et sa célèbre fille Germaine de Staël).

❷ L'aîné de ses garçons trompa les espérances de son père. **Jean-François Noël** avait reçu chez les oratoriens de Lyon une excellente instruction. Mais vers l'âge de 15 ou 16 ans, il tomba gravement malade. Son père consulta les meilleurs médecins de Montpellier puis de Paris où il installa le jeune homme. Voyant qu'il serait à tout jamais inapte à la conduite des affaires, il lui alloua un douaire de 200 000 livres et reporta toutes ses espérances sur son second fils. Le destin se plaît parfois à jouer des tours : Jean-François vivra jusqu'à 74 ans alors que l'autre !

❸ **Jean-Jacques Louis** reçut lui aussi une éducation soignée. D'abord chez lui avec un précepteur puis comme son frère aîné chez les Oratoriens de Lyon. Lorsqu'il revint à Montpellier, le jeune homme paraissait doué pour l'étude. Son père prit donc une grave décision. Jean-Jacques ne serait pas marchand. Il allait faire des études à la Faculté de Droit de Montpellier, après quoi, son père lui achèterait une charge à la cour des Comptes Aides et Finances. C'est un excellent moyen d'accéder à la noblesse que d'autres que lui ont employé. Combien de ces Messieurs qui y siègent ont un marchand dans leur ascendance ?

C'est ainsi qu'en 1784, Jean-Jacques devient, grâce à l'argent de son père, Conseiller dans cette Cour, une charge qu'il échangera en 1787 contre une plus honorifique de Président, toujours grâce à l'argent de son père, après que ses collègues l'aient fait lanterner un peu, car ils trouvaient cette ascension trop rapide pour quelqu'un qui sentait encore un peu trop le marchand.

Mais Jean Jacques a vraiment changé de classe sociale et il pourra bien porter ses lettres de noblesse quand son père les aura acceptées.

Ce n'est pas tout : il a épousé en 1785 une jeune fille noble Pauline DE BARBEYRAC DE SAINT MAURICE. Les Barbeyrac sont de bonne noblesse.

D'après ce qu'a écrit Albert Leenhardt dans son ouvrage Quelques belles résidences autour de Montpellier (pages 43/44) « *Les Saint Maurice longtemps ont été des Barbeyrac. Ils étaient seigneurs de Saint Martin de Castillon en Provence (bien qu'originaires de l'Ardèche : précision de Mme F. DURAND). Un d'entre eux Banco aurait été l'un des meilleurs compagnons de guerre d'Henri de Navarre, mais serait, lors de l'abdication du Roi et en désapprobation de celle-ci, passé à l'étranger. Leur qualité de protestants aurait empêché leurs descendants de poursuivre leur carrière aux armées et c'est ainsi que nous trouvons l'un deux Charles, fils d'Henri et originaire de Céreste (Ardèche) qualifié de docteur en médecine à Montpellier, quand le 1er mai 1686, chez Pèlerin, notaire, il passe contrat de mariage avec Catherine de Brueys. Le marié est assisté de son frère Antoine de Barbeyrac, ministre de l'église prétendue réformée de Béziers. Ce Charles de Barbeyrac est seigneur de Saint-Aunès. Son fils Henry, président des Trésoriers de France, épouse en 1691 Charlotte de Paul et d'elle a un fils qui, président des Trésoriers de France comme son père et prénommé Antoine, épouse en 1719 Gabrielle de Benoist de la Prunarède... et qui est aussi dame de Saint Maurice (de Navacelle) et tous ces titres passent par elle chez les Barbeyrac. Quand Antoine, le fils aîné de Gabrielle de Benoist épouse en 1751 Mademoiselle de Saintaurant, il est assisté de ses deux frères : Barbeyrac de Saint Maurice et Barbeyrac du Castelet, le troisième, Barbeyrac de la Prunarède est absent (tous trois sont militaires). Toutes ces seigneuries sont en 1753 érigées en marquisat de Saint Maurice ».*

Pauline DE BARBEYRAC DE SAINT MAURICE qui épouse Jean-Jacques DURAND en juin 1785 en l'Eglise Sainte Anne est une fille posthume d'Antoine DE BARBEYRAC. Elle a été élevée par sa tante Marie Aude DE PUJOL, épouse de Messire Henry Eustache DE LECOUR, Trésorier de France. C'est dans le jardin de cette dernière que sera signé le contrat de mariage devant Maître Jean-Louis BONFILS, notaire montpelliérain.

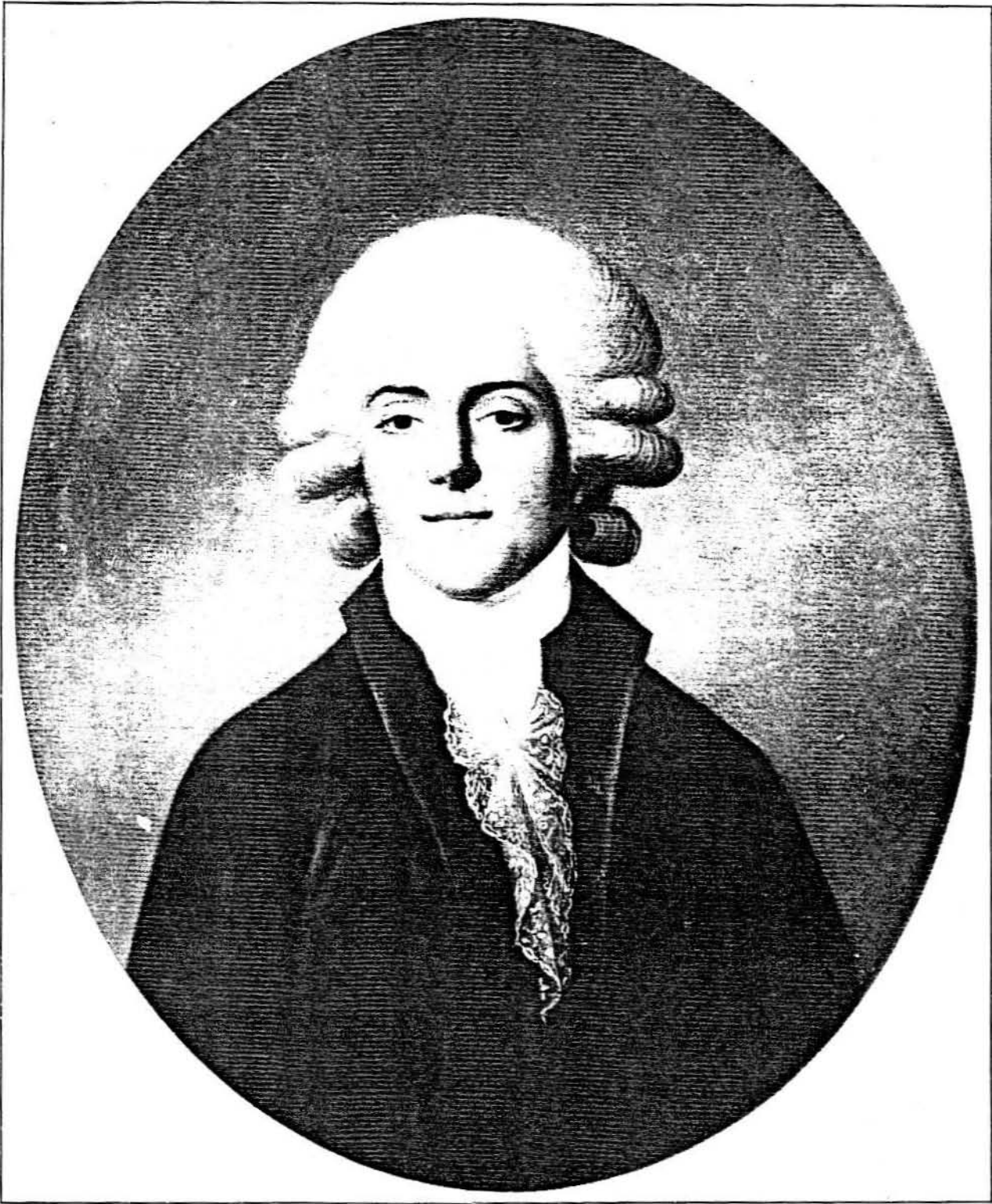
C'est la mère de la fiancée, née de SAINTAURANT, qui va le négocier. Elle donne à sa fille une dot de 35 000 livres soit 18 964 livres en espèces et le reste en titres divers.

Raymond DURAND se montre munificent. Il donne à son fils 400 000 livres à savoir 200 000 livres en espèces qui seront servies au jeune couple sous forme de rente annuelle. Les 200 000 livres restantes sont constituées par :

- ❶ La charge de conseiller qu'il a offerte à son fils,
 - ❷ Un important domaine : château et ménagerie à Valflaunès,
 - ❸ Un hôtel particulier dans la Grand'Rue : c'est l'ancienne hôtellerie du Louvre que Raymond a achetée, transformée complètement et entièrement garnie : meubles, linge, vaisselle, argenterie...
- En plus, la mariée se voit attribuer une pension viagère de 6 000 livres qui constitue son douaire et « le marié lui offre gracieusement tous les bijoux et les hardes qu'il lui aura faits ».

La situation de Jean-Jacques et de Pauline est donc enviable. Elle va encore s'améliorer lorsque, comme on l'a vu, il échangera sa charge de conseiller contre une charge de président, que son père acceptera ses lettres de noblesse et que la mort de ce dernier fera de lui l'héritier de toute sa fortune.





Portrait de J.J. Durand

En 1791, il accroîtra encore son patrimoine immobilier en achetant le magnifique domaine de Lunel Viel et son annexe de Saint Just, dont malheureusement, il ne jouira pas longtemps.

Mais en 1789, à la veille de la révolution, Jean-Jacques DURAND est un homme comblé et peut regarder l'avenir avec confiance. Il a tout : la fortune, la position sociale, un mariage réussi, l'amour de sa femme et déjà de beaux enfants.

MARIE-JACQUES DURAND

Il est né à Perpignan le 17 avril 1758. Il est le fils de Jean-François DURAND, le frère perpignanais de Raymond.

Jean-François DURAND gère la maison perpignanaise et a toujours entretenu une étroite collaboration avec Raymond. Peut-être s'est il moins enrichi que ce dernier, car il est chargé d'enfants : il en a onze. C'est à la fois un poids lourd à porter, mais c'est aussi une chance. Jean-François n'a aucune ambition nobiliaire.

Il enseignera à ses fils le commerce et il mariera ses filles avec des commerçants. Tous, sauf le dernier quitteront Perpignan pour Marseille, Paris...ou Montpellier. étendant encore davantage les implantations Durand. Seul, le dernier Jacques-François-Hyppolyte né en 1768 prendra la succession de son père à Perpignan.

C'est donc sans difficulté que Jean-François DURAND cède à la demande de son frère Raymond quand celui-ci lui réclame Marie-Jacques pour venir à son côté diriger la maison de Montpellier et le remplacer ensuite puisque Monsieur le Conseiller puis Monsieur le Président DURAND ne saurait s'occuper de commerce.

Marie-Jacques, on ne le connaît guère sous ce double prénom. Pour tout le monde, il est DURAND-PALERME. Il doit ce patronyme au fait qu'ayant été formé dès sa jeunesse aux affaires, il avait été envoyé par son père, dès ses études terminées, en Sicile chez des parents pour s'initier aux lois du commerce international.

Bien que jeune, il est parfaitement capable, mais en 1789, il est encore dans l'ombre de son fortuné cousin.

Monsieur le Maire de Montpellier



CHAPITRE III

MONSIEUR LE MAIRE DE MONTPELLIER

LES BELLES ANNEES

En 1789, Monsieur le Président DURAND qui, en son hôtel de la Grand'Rue, mène une vie fastueuse, tient table ouverte et par conséquent a de nombreux amis, ne se doute pas qu'il va entreprendre une carrière politique.

Qui d'ailleurs, en ce début d'année, se doutait des grands changements qui allaient se produire ?

Mon propos n'est pas de raconter la Révolution à Montpellier -ce qui a été fait- mais de tenter d'expliquer comment, et presque par hasard, DURAND s'est trouvé engagé dans une aventure qui lui sera fatale.

Non qu'il ait été indifférent à l'agitation qui s'était emparée des esprits à l'annonce de la convocation des Etats Généraux. Les premiers à entrer en effervescence furent les Messieurs de la Cour des Comptes Aides et Finances dont il faisait partie, bien qu'il ne soit pas cité parmi les plus exaltés tel son collègue BONNIER D'ALCO.

Il y eut l'élection des députés de la province, chargés de représenter le Languedoc à Versailles et parmi les élus Jean-Jacques DURAND avait vu son beau-frère le Marquis DE BARBEYRAC DE SAINT MAURICE choisi pour représenter la noblesse avec pour suppléant l'un de ses collègues à la Cour, demeuré célèbre : François-Régis CAMBACERES.

Après la Cour, la bourgeoisie marchande s'agitait à son tour. A l'instigation de CAMBON et sous le prétexte d'assurer l'approvisionnement de la ville, une Association Patriotique se créa, qui, pour assurer aussi la sécurité de la ville soit disant menacée, décida la création d'une garde bourgeoise dite Légion de Montpellier dont Jean-Louis ESTORC reçut le commandement avec le titre ronflant de colonel général. Jean-Jacques DURAND voyait donc deux de ses proches engagés dans le mouvement. Ce sera bientôt son tour d'y entrer. Et c'est encore CAMBON qui fournira le prétexte. Depuis que son fils Joseph est à Paris, où, député suppléant, il suit les événements de Versailles CAMBON se prétend bien informé et informe à son tour ses concitoyens. Un jour, il leur déclare qu'il serait urgent de « régénérer » l'administration de la ville, comme -ainsi que le lui a écrit son fils- l'Assemblée Générale se prépare à « régénérer la Nation ».

On décide donc de mettre en place une commission pour étudier la question, l'actuelle gestion de la commune par ses consuls paraissant trop sclérosée autant que la présence d'un maire censé représenter le pouvoir royal, fonction plus honorifique que réellement utile.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
GÉNÉRAL
ET DU BUREAU MUNICIPAL
DU 28 FÉVRIER 1790**

Onze du matin, les citoyens élus pour composer la nouvelle municipalité ayant été convoqués par MM. les Officiers municipaux en exercice pour la prestation de serment et l'installation se sont rendus à l'heure indiquée. M. Le Maire était accompagné d'un détachement de trente hommes commandé par deux officiers que la compagnie des Volontaires Nationaux placée à l'Hôtel de Ville avait envoyé chez lui pour lui servir de cortège. La cloche de l'Hôtel de Ville sonnait.

La commune étant assemblée, MM. Le Maire et officiers municipaux, MM. les notables et MM. les Officiers généraux de la Milice Nationale sont entrés et ont pris place, savoir Monsieur le Maire dans un fauteuil en face de l'Assemblée, MM. les Officiers municipaux à droite de M. Le Maire, MM. les notables à gauche et MM. les Officiers généraux immédiatement après de corps municipal.

Monsieur le Maire a fait un discours relatif aux circonstances. Il a prêté serment en prononçant l'entière formule (les autres ont fait de même).

La séance ayant été levée, le Corps Municipal s'est rendu dans l'église cathédrale pour faire une prière à Dieu et revenir à l'Hôtel de Ville, il était escorté de la compagnie des volontaires nationaux de service.

(registre N°1)

C'est par là que DURAND va commencer sa carrière politique. Il est élu régénérateur par son sixain, celui de la Saunerie (il y en a 8 dans la ville) et prend une part active aux travaux de la dite commission. Ces travaux ne seront pas inutiles, les jours de l'administration consulaire sont comptés.

Le 14 Décembre 1789, un décret de l'Assemblée supprime les anciennes municipalités. Les nouvelles comprendront un maire et des conseillers élus (non au suffrage universel mais par les citoyens payant des contributions au moins égales à trois journées de travail).

On vota donc par sixain dans les 8 églises de la ville. Les électeurs, sans doute surpris par la nouveauté ne se pressèrent guère. Personne n'avait fait acte de candidature et sans doute les votants furent-ils embarrassés. Le résultat fut surprenant : par 923 voix sur 1233 votants, c'est BALLAINVILLIERS, leur ancien intendant qu'ils élirent. Celui-ci se récusa. Pour combien de temps encore était-il à Montpellier ? A qui transmettrait-il les dossiers en cours ? Il devait liquider les affaires de la province qui, théoriquement pour le moment, n'existait plus.

Alors, on revota et, cette fois, c'est le Président DURAND qui est élu (DURAND n'était pas candidat). Pourquoi lui ? Sans doute parce qu'il a la réputation d'être aimable, généreux, philanthrope, comme l'ont été son père et son grand-père. Il vient d'ailleurs de financer de ses deniers le comblement des fossés entourant les remparts et la construction d'un aqueduc souterrain pour l'écoulement des eaux de la ville, travaux qui ont permis d'occuper et de sauver de la misère une main d'oeuvre inoccupée.

Si Jean-Jacques DURAND aime les honneurs, il est servi. La délibération du conseil municipal N°1 du 28 Février 1790 raconte avec emphase l'installation et la prestation de serment des nouveaux élus.

Un détachement de trente gardes nationaux, commandés par ESTORC est allé chercher chez lui, dans la Grand'Rue, Monsieur le Maire et lui a servi de cortège. Durant toute la cérémonie, qu'il serait trop long de raconter, la cloche de l'Hôtel de Ville a sonné. On s'est ensuite dirigé en cortège jusqu'à l'église cathédrale, le temps d'une prière, puis on a reconduit en cortège Monsieur le Maire à son domicile.

DURAND fait son apprentissage d'homme public et apprend à prononcer des discours. Simple rhétorique ou conviction profonde (et je crois à sa sincérité), ceux-ci ont par instant des envolées lyriques. On ne dédaigne pas d'ailleurs une certaine théâtralité. Ainsi, le 14 Juillet 1790, quand on célèbre la fête de la Fédération, sur l'Esplanade. A midi quand le soleil est à son zénith, au nom de tous, le Maire a prêté serment. Laissons la parole au secrétaire qui rapporte la cérémonie. D'abord les paroles du Maire :

« Précipite tes pas, astre salutaire (DURAND s'adresse au soleil). Il te convient de donner le signal, nos coeurs sont purs comme ta lumière, nos vœux sont ardents comme toi et tes bienfaits, communs à tous sont l'image d'une constitution qui ne distingue personne... Recueillons-nous, François, je vais prononcer le serment... »

LA STATUE DE LA LIBERTÉ

Le 3 janvier 1791, on pose sur l'Esplanade la première pierre de la Colonne de la Liberté.

A l'invitation de la Société Populaire, Durand officie.

"Monsieur le Maire, ceint d'un tablier de peau blanche bordé et rattaché de rubans aux trois couleurs sur lequel étaient peints ces mots dans une couronne civique : La Nation, le Roi - a reçu la truelle des mains de Monsieur Dumoulin, membre de la Société (architecte auteur du projet) ; l'auge de ciment a été présentée par Monsieur Fraisse (maître maçon, chargé de l'exécution de l'ouvrage... (cris : Vive la Nation, Vive la Liberté ; trompettes, fanfares) ...

Dans une cache de la pierre, Monsieur le Maire a déposé un bocal de verre contenant une cocarde nationale, une médaille de la Fédération des Français, les empreintes des sceaux des différents corps assistant à la Cérémonie, un exemplaire des règlements de la Société, de la Déclaration des Droits de l'Homme et un relatif abrégé de la Cérémonie.

Midi sonne, toutes les cloches se font entendre... et Monsieur le Maire prononce le serment : « *Nous jurons de rester à jamais fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi, de maintenir de tout notre pouvoir la Constitution* » (quand elle sera promulguée, ce qui n'est pas encore le cas).

Ce sera effectif le 26 Septembre 1791 quand le texte en parviendra à Montpellier. Ce sera encore l'occasion d'un beau discours :

« Quel jour solennel ! Quelle époque à jamais mémorable ! Voilà le contrat d'alliance entre les Français et leur Roi ; c'est l'accord de la paix et de la liberté, c'est la réunion des partis et des coeurs. Grâce immortelles te soient rendues, Etre Suprême ! Tu voulus que les hommes fussent égaux et libres. Elle est achevée, nous sommes libres, Louis t'adopte, il est Roi. Objets inséparables de respect et d'amour, la Nation, la Loi et le Roi ne font plus qu'un... »

Hélas, nous savons ce qu'il en a été.

Pourtant, il faut se plonger dans la lecture des premiers registres de délibérations de la nouvelle municipalité pour retrouver l'atmosphère de ce temps où un peuple apprend avec une sorte d'ivresse la liberté d'expression, acquiert le sentiment de son importance, fourmille d'idées, aime la fête. Ce sont les débuts !

DURAND lui-même a pu se laisser griser par sa nouvelle importance. Dans cette période de transition où les anciennes autorités sont abolies, où les nouvelles ne sont pas encore en place, il est pour un temps avec son corps municipal le seul représentant de l'ordre nouveau.

Il n'en est pas pour autant tout puissant. Il s'est constitué à Montpellier, comme à Paris, comme ailleurs, un Club des Amis de la Constitution et de l'Egalité : ce sont les « supporters » des changements. Pour le moment, n'y adhèrent que des gens appartenant à la classe aisée car la cotisation à payer est élevée ; s'y distinguent des personnalités connues : les ALLUT, CAMBON, ALBISSON, DRAPARNAUD etc...

Ce club est là pour soutenir la municipalité, lui donner des idées, des conseils... la surveiller... Pour le moment, les rapports sont aimables, on est entre gens de bonne compagnie, on a encore la politesse d'Ancien Regime, on s'appelle « Monsieur », on s'envoie des lettres d'excuse quand on ne peut assister aux séances et on termine par « *je suis votre très humble et très obéissant serviteur* ». Cela ne va pas durer.

LES PREMIERES DIFFICULTES

Il ne faut pas croire que la tâche de DURAND et de son conseil n'était que cérémonies. Il y avait les affaires courantes à gérer, et dieu sait qu'elles n'étaient pas simples : ravitaillement, sécurité...

Il serait aussi naïf de croire que tout le monde était satisfait du nouvel ordre des choses. L'abolition des privilèges ne satisfaisait pas tellement ceux qui en possédaient, la vente des biens du clergé comme biens nationaux n'était pas bien vue par tous.

Néanmoins, c'est avec la Constitution civile du clergé qu'apparurent les premiers incidents religieux ; dès janvier 1791, devant l'église Sainte Anne, pour protester contre le changement de curé, le précédent ayant refusé de prêter serment. Le 31 Janvier, le registre de délibérations note que des propos « incendiaires » ont été tenus contre le serment exigé des prêtres et que des potences ont été placées devant la porte du Club et devant celle de CAMBON.

L'agitation va se poursuivre. Comme les curés ont refusé de lire en chaire l'instruction de l'Assemblée Nationale sur la constitution civile du clergé, c'est le Maire, accompagné d'une escorte (3 hommes) de la Garde Nationale qui a dû aller lui-même en faire lecture aux églises de Notre Dame, Saint Pierre, Sainte Anne et Saint Denis, un Maire dont on fait garder la porte de son domicile personnel par un soldat de la troupe de ligne.

L'atmosphère devient pesante... D'autant que la Société Populaire s'agite. Elle a ouvert ses portes à des éléments plus populaires en abaissant son droit d'entrée. Du même coup, elle a tendance à se radicaliser. Elle pousse de plus en plus la municipalité à la fermeté...

C'est dans ce climat que l'on va célébrer le premier anniversaire de la fête de la Fédération.

Durand y prononce un discours pathétique qui préfigure son attitude dans les mois à venir.

Il veut croire, il appelle à croire que la révolution est achevée, qu'il faudra désormais maintenir la Constitution ou mourir. Et il demande de jurer de rester fidèles à la Nation et à la Loi (Il ne dit pas au Roi comme dans les serments précédents... Il y a eu Varennes !).

LA TERRIBLE ANNEE 1792

Oui, vraiment, ce dut être une année terrible pour DURAND, qui, pourtant, avait été réélu pour la troisième fois.

Lui, qui voulait croire que la révolution était achevée -et cela eût pu l'être si Louis XVI avait été sincère- dut être terriblement déçu par la conduite du Roi et ses conséquences : la guerre pour se défendre contre les puissances coalisées avec l'énorme effort en hommes et en argent qu'elle va coûter à la Nation, les désordres intérieurs, l'agitation contre-révolutionnaire, les difficultés de ravitaillement, la perte de confiance dans les assignats.

Et ce sera le 10 Août, l'arrestation de Louis XVI, la victoire de Valmy le 20 Septembre. Et deux jours après la proclamation de la République (22 Septembre 1792).

Et cette Constitution à laquelle on avait prêté serment à l'avance, désormais caduque ! Tout à recommencer ! Quel gâchis ! dut se penser DURAND, qui, vaillamment et loyalement s'est toujours efforcé de se montrer à la hauteur de la situation.

Le drame de 1793

CHAPITRE IV

LE DRAME DE 1793

LA JEUNE REPUBLIQUE

Il faudrait relire toutes les études qui y ont été consacrées au plan national, régional, local pour mesurer les extraordinaires difficultés dans lesquelles se débat cette jeune république.

Elle est assaillie sur toutes ses frontières tant terrestres que maritimes par tous les monarques européens qui ont juré sa perte. A ces ennemis extérieurs, s'ajoutent ses ennemis intérieurs et leurs tentatives de contre-révolution.

Et pour ce faire, cette République est en gestation et n'a pas encore de statut juridique puisque sa Constitution n'est pas encore élaborée. Elle n'a plus de pouvoir exécutif. Pour tout dire, le pouvoir, tous les pouvoirs sont entre les mains de la nouvelle assemblée, la Convention, qui doit tout faire en même temps : gouverner, soutenir la guerre et préparer les statuts futurs de la Ière République.

A peu près tous les députés de la Constituante se sont retrouvés au sein de la nouvelle assemblée. Comme il est normal en démocratie, tous n'ont pas la même opinion. Selon nos critères actuels, on peut y distinguer trois partis : à droite, les Girondins (ainsi nommés car parmi eux beaucoup de gens du Sud-Ouest), modérés, bourgeois qui depuis le début ont été majoritaires ; à gauche, les Montagnards (qui siègent sur les bancs les plus élevés) de classes sociales plus modestes, beaucoup d'avocats parmi eux avec des « ténors » comme Danton. Et au centre, le Marais, ensemble de députés plus indécis, penchant tantôt à droite ou à gauche selon les circonstances.

Il ne faut pas oublier aussi une sorte de gouvernement occulte : celui du peuple de Paris qui a le sentiment, depuis les grandes journées révolutionnaires, qu'il mène la Révolution. Le club des Jacobins qui est Montagnard exerce une sorte de dictature sur l'Assemblée qu'il surveille et à laquelle il n'hésite pas à forcer la main.

DURAND, CHAMPION DU FEDERALISME

Une telle situation a aussi des répercussions en province. Les clubs sur le modèle des Jacobins y prennent de plus en plus d'importance et surveillent de plus en plus près les Municipalités. C'est le cas à Montpellier.

Pourtant, pendant les premiers mois de 1793, les modérés y dominent encore. C'est à partir du 2 Juin et du coup de force de la Commune de Paris qui entraîne la chute des Girondins qui dominaient encore à la Convention que les événements se précipitent.

Deux exemples de l'atmosphère qui régnait après la charte
du fédéralisme et la victoire des Montagnards.

4 Ventose An II de la République française.

Le Comité de surveillance révolutionnaire de la Commune de Montpellier
à la Société Populaire.

Citoyen Président,

Nous le faisons passer des précis qu'il est essentiel que la
Société connaisse. Vignoles, l'un des chefs des fédéralismes l'ami de
Durand, le défenseur des ses principes révolutionnaires a obtenu des
certificats de civisme de la Société de Marsillargues et de Lunel. Ou ces
sociétés sont bien loin de la ligne révolutionnaire ou elles ont été surprises.
Si elles sont dans le premier cas, elles sont indignes de votre confiance...

Lettre de Barbe, caporal du 1er bataillon de Haute Garonne
(après la trahison de Dumouriez)

Républicains,

L'énergie, la gloire, laMour pour la patrie merritte
Républicains an ce jour au nom de mes camarades a vous écrire la
présante ou nous avons appris que le traite et parjure Demouriers a thrahy
indignement la République...

... Le traité éparjure Demouriers demandait un tiran
aparement que cet indigne scelerat croyait que Brutus était moort mais
non... nous jurons de ne jamais d'être comme cet indigne scelerat car nous
nous rappellerons toujours de ce cher serment du 14 juillet ou nous avons
juré de vivre libre ou mourir...

La genèse de ce qu'on a appelé le fédéralisme a été faite par les historiens qui parfois ne sont pas d'accord entr'eux. La seule chose qui m'intéresse est d'essayer de comprendre comment DURAND, qui n'avait jamais été un « meneur », a pu prendre la tête d'un mouvement fédéraliste dans l'Hérault et s'y investir jusqu'à y perdre la vie.

Je pense que la pression exercée par les Jacobins sur la Convention a dû profondément indigner un homme qui, par nature, par éducation, par position sociale, était ami de l'ordre, de la légalité, supportait mal que le peuple qui, pour lui, était plutôt la populace se mêlât des affaires publiques.

DURAND n'est pas contre la République, il ne défend pas les royalistes, comme on l'en a accusé. Il a juré, comme les CHAPTAL, ALBISSON, etc... « **Haine et guerre éternelle aux tyrans et aux anarchistes, à tous ceux qui proposeraient de rétablir la royauté et tout pouvoir attentateur à la souveraineté du peuple** » et sans doute, il est sincère.

La souveraineté du peuple, pour lui, est représentée par la Convention et par la nouvelle Constitution. L'assemblée le sent bien, qui, pour désamorcer la rébellion fédéraliste, se dépêche de la proclamer dès le 24 Juin. Encore une constitution qui ne sera pas appliquée, puisque le 10 Octobre, la Convention proclamera que « le gouvernement de la France est révolutionnaire jusqu'à la paix ».

L'acte constitutionnel arrive à Montpellier le 13 Juillet. Prudemment, ALBISSON, CHAPTAL, PAVEE et les autres s'y étaient déjà ralliés... DURAND pensait le faire mais, peut-être s'était-t-il trop engagé. Toujours est-il que le 14 Juillet, par courrier spécial, arrive un décret d'arrestation des trois animateurs : DURAND, FABREGUETTES et ENNEQUIN.

Ce décret déchaîne d'abord la stupeur et un mouvement de sympathie envers DURAND porté en triomphe. Mais cela ne va pas durer. Il se confirme de plus en plus que les Montagnards ont triomphé et la prudence commande à beaucoup de se rallier. Très vite, il va s'avérer dangereux de se dire ou d'avoir été fédéraliste, d'avoir suivi dans sa « rébellion » celui qu'on appelle maintenant « le traître DURAND », « le dictateur DURAND ».

Lui, naïf, finalement peu rompu au jeu politique se dit déterminé à donner l'exemple de l'obéissance. Il doit se rendre à Paris pour s'expliquer.

EN ROUTE POUR LA MORT

FABREGUETTE, lui, n'a pas attendu. Dès le 14 Juillet, le jour même du décret, il a sauté à cheval, galopé six jours à bride abattue pour se rendre à la capitale. Son empressement a fait effet; il a été absous.

DURAND, lui, attend trop. Il ne partira que le 2 Août. Peut-être est-ce la faute de Pauline ? Elle veut être avec lui pour le soutenir. C'est une preuve d'amour, mais elle va retarder le voyage. C'est dans une berline attelée de six chevaux qu'on se déplace en compagnie d'ENNEQUIN qui veut aussi se justifier, de deux gardes nationaux et d'un brigadier.

Il faudra trois mois pour atteindre Paris ! Et pendant ce temps, la situation s'est tendue de plus en plus. On est en pleine dictature robespierriste, la Terreur règne.

Pourquoi a-t-il fallu tant de temps ? Un auteur, J. P. Delpuech dans son livre « Le calvaire de Jean Jacques Louis Durand » publié en 1951, a raconté, peut-être en le romançant un peu, tout le voyage. Je ne le ferai donc pas. Je dirai seulement qu'il y a eu un premier essai par la route normale de la vallée du Rhône mais on s'est trouvé arrêté devant Lyon complètement investie parce qu'en pleine rébellion. Donc, on est revenu, mais on n'a pu rentrer à Montpellier, alors on s'est arrêté à Lunel-Viel quelque temps. Mais le brigadier, chef de l'escorte, est sommé de conduire DURAND à Paris. Alors, on s'est remis en route à travers le Massif Central par de mauvaises routes. DURAND souffre d'une hernie qui menaçait de s'étrangler, Pauline s'est aperçue qu'elle était enceinte. La méfiance régnait dans les régions traversées. ENNEQUIN, qui rongait son frein a fini par disparaître dans la nature. Arrivés à Orléans, la dévouée Pauline a conseillé à son mari de l'attendre. Elle ira seule jusqu'à Paris voir ce qui se passe dans la capitale et s'ils y ont encore des amis. Elle revient avec des nouvelles désastreuses. Elle serait d'avis d'agir comme ENNEQUIN... Il refuse. Il croit qu'il va pouvoir se justifier. Il fera pourtant la triste constatation qu'il n'a plus d'amis ni à Paris ni à Montpellier où il a écrit pour obtenir des certificats de civisme... Même son beau-frère ESTORC n'a pas répondu...

C'est le 24 Brumaire An II (14 Novembre 1793) qu'il touche enfin au terme de cet interminable voyage... La suite, on la devine...

Il est immédiatement arrêté, incarcéré à la prison de la Force. Pauline, déclarée suspecte, doit à son état de grossesse, de n'être que mise en état d'arrestation à l'hôtel où elle est descendue, rue Saint Thomas du Louvre. Les deux époux ne se reverront plus...

En nivôse (Janvier 1794), J. J. DURAND est transféré à la Conciergerie (antichambre de la mort). Il est traduit devant le Tribunal Révolutionnaire où il attend le terrible réquisitoire de FOUQUIER-TINVILLE.

Condamné à mort le 11 Janvier 1794, il est exécuté le lendemain. Le rapport de police dit que « **Le condamné en montant les marches de l'échafaud se mit à rire en répétant : adieu mes frères** » (le ton de ce rapport peint bien l'atmosphère qui règne alors et la populace friande de ce genre de spectacle qui insulte le condamné en lui criant : à la guillotine ! : c'est affreux.

Je préfère que nous gardions le souvenir de la dernière lettre que Jean Jacques écrivit à sa femme comme un adieu, un testament, une affirmation de sa bonne foi ... de sa foi profonde... une lettre que Pauline ne reçut pas, on négligea de la lui faire parvenir... C'est pour cela qu'on la retrouve aux Archives Nationales. Il faut la lire

LA DERNIERE LETTRE DE JEAN-JACQUES DURAND

A la citoyenne DURAND
Hôtel de l'Union
Rue Saint Thomas du Louvre N° 26 à Paris

Ma bien aimée,

Ne t'afflige pas trop, je t'assure que je meurs satisfait ; la sévérité des hommes m'assure la miséricorde de Dieu ; elle expie les fautes que j'ai faites et prévient celles que j'aurais pu faire. Tu connais mes faiblesses, mon extrême sensibilité : elle m'aura peut-être égaré. Il est digne de la bonté de Dieu de les prévenir.

Va, ne nous séparons point ! Je serai toujours avec toi, avec nos enfants, je veillerai sur vous. En songeant à moi, sache que je suis là et que je t'aime toujours.

Je pardonne à mes ennemis, fais comme moi. Ils ont cru bien faire, et puis, c'est moi seul qui me suis perdu. Ne leur imputons rien. Que peut-on imputer aux hommes lorsque Dieu seul fait tout ? C'est lui qui nous sépare un moment pour nous réunir plus sûrement et pour nous réunir pour toujours ; tu vois bien que c'est nécessaire !

Adieu ma bien aimée, console-toi de la vie par l'image de l'éternité. C'était celle-ci qu'il s'agissait de passer ensemble, il n'y avait de doute que pour moi. Grâce à Dieu, il n'y en a plus.

Adieu ma bien aimée ; moi je ne te dis pas adieu, mais bonsoir parce que je vais dormir un moment, un seul moment ! Au réveil, je reverrai ma bien aimée, et rien ne pourra plus nous séparer.

J'embrasse nos enfants, nos parents, nos amis : vous les consolerez de ma mort ; je leur laisse ma vie, je leur laisse aussi pour exemple. Qu'ils apprennent par ma faute à vaincre leur caractère, à modérer leurs passions, à ne pas suivre toujours leur coeur qui peut les égarer ; qu'ils aiment leur patrie comme je l'ai aimée et qu'ils la servent plus heureusement.

Mes enfants, aimez votre mère et obéissez lui comme vous feriez à tous deux. Je lui transmets tous mes droits sur vous, elle a les siens et les miens.

Mes chers parents, je suis fâché de la peine que je vous donne ; votre douleur est la seule que je sente en ce moment.

Adieu, je vais où le maître m'appelle, il m'ôte du travail au milieu du jour, je me reposerai jusqu'au soir : alors tout sera égal entre nous.

Adieu, ma bien aimée, adieu

*Ton mari, ton ami éternel
Durand*

(Archives nationales, série W 157 II 323)

Publié dans « La dernière lettre » Prisons et condamnés de la Révolution par Olivier Blanc).

Lettre de l'abbé Gaston de Sambucy à Madame Durand le 23 nivôse an II
(12 janvier 1794) après qu'il ait pu voir J.J.Durand jugé le matin
même et condamné à être exécuté dans les vingt-quatre heures :

" Bonsoir, trop malheureuse amie, j'ai eu le bonheur d'embrasser mon pauvre Raymond [nom convenu]. Vous jugez aisément de l'émotion de mon âme. Oh ! quels moments de part et d'autre, je ne les oublierai jamais. Je ne vous dis pas ce qu'il m'a dit pour vous, lisez dans votre coeur, vous l'y trouverez. Le pauvre, il n'a pas plus de fiel que vous, quoiqu'il connaisse bien ceux qui lui coûtent la partie. Imitez son exemple. Il se jette en entier entre les mains de la Providence et a une force et un courage qui me font bien plaisir et qui sont bien au-dessus de sa position. Il ne retournera plus à la Force et ne pourra même plus vous écrire. Mais soyez bien tranquille car, s'il a perdu un ami dans son premier domicile, je lui en ai procuré un autre dans son second. J'espère aller le voir demain matin et je vous en donnerai des nouvelles le soir. [ce fut impossible: le malheureux avait été exécuté déjà]. Il me tardera bien de vous revoir. Adieu, plus vous êtes malheureuse, plus je sens mon attachement redoubler pour vous. Adieu, de la force, du courage, et un abandon entre les mains de celui qui peut tout . "

L'abbé Gaston put apporter à Pauline le billet suivant, qui fut le
dernier souvenir qu'elle garda de son mari:

Bonsoir, ma petite mère; j'ai toujours bon courage, ma
dépense est prête, mon défendeur aussi et Dieu pardonne tout
que vous me, ma chère ? tant de bons citoyens sont à la tête anckée,
sur la brèche; j'y suis à mon tour — adieu, à sa confiance —
ton ami fidèle,

c'est le dernier écrit de mon père à ma mère de la conciergerie
il fut écrit au moment de se rendre au tribunal révolutionnaire
le 23 nivôse au 2.^e jour de l'arrêt de mort.

Que va devenir Pauline ? Prisonnière en son hôtel, elle a sans doute entendu le bruit de la sinistre charrette qui emportait vers la mort celui qu'elle aimait mais il fallait survivre à cause des enfants. Allait-elle pouvoir les retrouver ? Hélas non, pas tout de suite, malgré ses demandes réitérées. Ce n'est que plus de trois mois après, en Floréal, qu'elle sera assignée à résidence à Rodez, où elle donnera le jour à son dernier fils qui ne vivra que quelques mois.

C'est pendant cet exil qu'elle apprendra qu'on est en train de la dépouiller, elle et ses fils de tous les biens mobiliers et immobiliers qui constituaient la belle fortune de son mari. Ils sont si nombreux qu'il faudra plusieurs séances à diverses époques pour les vendre, et qu'elle put se demander si il lui resterait un jour de quoi élever ses enfants et si elle ne subsisterait que grâce à la bonté de sa famille. Quelle douleur aussi de savoir dispersés en des mains étrangères des meubles, des bibelots, les objets les plus intimes de sa vie de femme heureuse et comblée.

Heureusement, le temps de Robespierre prit fin et un décret du 30 Ventôse An III ordonna la suspension des ventes des biens des condamnés... Tout n'était pas encore vendu. Il restait Valflaunès. Elle put récupérer Lattes, l'acheteur étant incapable de payer. Il y eut aussi BIMAR à Montpellier et CHAZELLES à Saint Just qui lui rendirent, une entente étant passée, l'un l'hôtel du Parc et l'autre le domaine... Enfin, à la Restauration, un dossier fut constitué pour une indemnisation éventuelle...

De tout cela, on pourra prendre connaissance dans les annexes...

Au terme de ce récit de la courte vie de Jean-Jacques DURAND, mort à 34 ans, que faut-il penser de lui ? Certainement qu'il ne méritait pas le sort qu'on lui a réservé.

Enfant gâté, comblé par son père qui rêvait pour lui d'une destinée brillante, il ne connaissait fort probablement rien de la vie difficile des petites gens. Bien que d'origine bourgeoise, c'était un aristocrate qui vivait en aristocrate. Mais il était foncièrement bon et généreux, nourri des philosophes, comme en témoignent dans sa bibliothèque les portraits de Voltaire et Rousseau, ayant probablement fréquenté une loge maçonnique comme en témoignent aussi dans ses discours ses allusions à l'Être Suprême, acquis aux idées nouvelles.

Rentré en politique presque par hasard, il a cru sincèrement à ce qu'il faisait, à ce qu'il disait. Mais, il le reconnaît lui-même, il a trop cédé aux élans de son cœur et pas assez écouté sa raison. Il a manqué en somme de sens politique, ce sens politique qui permit par exemple à son collègue CAMBACERES de passer à travers tous les régimes.

La tourmente s'apaisera. DURAND sera réhabilité. C'était trop tard.

Pauline, sous le Directoire, pourra regagner Montpellier. Elle élèvera ses enfants dans le souvenir de leur père, leur demandant de ne pas chercher à le venger, car, leur dit-elle, dans certaines circonstances, les hommes sont amenés à faire des choses qu'ils n'auraient jamais faites.

Elle demeurera celle qui signa toujours BARBEYRAC-DURAND et qu'on appela toujours « la maîtresse ».

Entrée N°2777

2 juin 1993

Élégie : L'auteur apprend à Livourne l'assassinat du Maire de Montpellier ;
il se suppose arrivant dans cette ville après ce crime juridique (Mai 1794 -
3 pages en 8 manuscrits)

Que l'aspect de ces lieux autrefois si chéris
inspire de tristesse à mes yeux attendris !
Séduisante gaieté, trésor de l'innocence,
Mon oeil te cherche en vain sur le sol de France,
Tu n'es plus rien pour elle et ces lieux si vantés
Par le dieu d'Epidaure autrefois habités
ne me présentent plus que des objets funestes
que d'affreux monuments des vengeances célestes.
O mes concitoyens ! pourquoi de tant d'affronts
Vois-je l'ignominie empreinte sur vos fronts ?
Habitants de l'Hérault, les vertus de vos pères
A votre souvenir ne sont-elles plus chères ?
Sur le front des vieillards une sombre douleur
a sillonné la honte et gravé la terreur,
Plus d'amour : la beauté, languissante et timide
voile tous ses attraits d'une pâleur livide ;
l'enfant, près de sa mère attentif et sérieux
ne l'intéresse plus par ses folâtres jeux.
Tout soupire ou se tait, et cette ivresse
dont brillait autrefois notre fière jeunesse,
ses plaisirs, sa gaieté, charmes de nos climats
dans des coeurs abattus ne se retrouvent pas.

La guerre a moissonné l'espoir de la patrie,
paralyse les bras de l'active industrie,
dévoré nos trésors, et le fer des bourreaux
a changé nos cités en de vastes tombeaux.
Sous ces marbres pompeux, sous ces hardes politiques
Où l'art sût enchaîner ces ondes magnifiques
que l'oeil du voyageur accourait admirer,
tout accroît mes regrets, tous me force à pleurer.
Les naïades en deuil dans ces palais humides,
L'écho qui retentit de leurs concerts timides,
tous me dit que j'appelle un ami qui n'est plus...
Il n'est plus !... O douleur ! O regrets superflus !
Lâches dont le bonheur dut longtemps son ouvrage,
Vous, ses concitoyens ! ses amis ! Vous, ingrats,

.../...

Que sa tendre amitié recueillit dans ses bras !
 Vous, dont il adoucit tant de fois la misère !
 Vous, qui l'aviez nommé votre appui, votre frère,
 Et qui, de ses vertus étiez jadis si vains !
 Dieu vous en a punis... sous l'effort de ses mains
 Une verge de fer vous presse, vous opprime !...
 Eh ! bien ! le ciel est juste. A qui souffre le crime
 le plus dur esclavage est un sort mérité.
 Rampez, voilà le prix de votre lâcheté...
 J'entends vos cris plaintifs épouse infortunée
 du meilleur des époux... affreuse destinée !
 Pour qui réserves-tu tes injustes rigueurs !
 Vertueuse Durand, je ressens vos douleurs.
 Pleurez, laissez couler ces précieuses larmes :
 Tous mon cœur les recueille ; il y trouve des charmes ;
 A vos tristes soupirs, je mêlerai les miens :
 mes pleurs vous répondront : ce sont là mes seuls biens,
 Ombre de mon ami, sur ta tombe sanglante,
 Permits, sans t'offenser, que ma voix gémissante
 aux plaintes d'une épouse unisse ses accents.
 Sa douleur est la mienne : hélas en d'autres temps
 comme elle je connus, j'admirais ta grande âme
 comme elle je t'aimais. Témoin de votre flamme,
 je sens combien ta perte a dû frapper son cœur ;
 et tu sais si le mien chérit son bienfaiteur...
 charme puissant des cœurs, sainte reconnaissance,
 pourquoi faut-il, hélas ! que ta douce influence
 cède en ce jour fatal aux plus tristes regrets ?
 Ne peux-tu t'exhaler qu'au milieu des cyprès ?
 Rejeton glorieux du plus vertueux père
 que votre âge affranchit de ma douleur amère
 Un jour, vous apprendrez l'injustice du sort,
 comme moi, vos regrets honoreront sa mort.
 Mais le ciel vous réserve un plus brillant partage,
 Sa mort sera pour vous le plus riche héritage :
 Cet échafaud sanglant, qui me remplit d'horreur,
 Sera pour vous, un jour, comme un titre d'honneur,
 Vous porterez ce nom que proscrit le crime.
 Mais moi, de la Douleur, je parcourrai l'abîme ;
 Rien ne peut effacer nos souvenirs cruels :
 De mes pleurs, nos regrets doivent être éternels.

Rue Durand

Conseil municipal de la Ville de Montpellier.
Séance du 6 septembre 1849
Parmentier, Maire

La Rue Durand commence à la place de la Croix de Fer et finit à la rue du Chemin de Fer de Sète.

Votre commission a pensé que ce nom devait être conservé. Il rappelle de beaux et de douloureux souvenirs ; il a toujours été justement honoré et ceux qui en ont hérité sont encore au milieu de nous l'objet de l'estime et de la considération publique.

Le nom de Durand sera aussi conservé à la rue parallèle à la rue Saint Roch. C'était à l'entrée de cette rue que se trouvait la maison où naquit le maire de ce nom qui périt victime de la Terreur et objet des regrets les plus légitimes et les plus universels.

De DURAND Palerme
au Baron DURAND

CHAPITRE V
DE DURAND-PALERME
AU
BARON DURAND

LE COUSIN

Tant que Jean-Jacques a vécu, Marie-Jacques n'a été que « le cousin du Maire », celui qu'on nommait toujours DURAND-PALERME pour le distinguer du premier magistrat de la ville. Mais les rapports entre les deux hommes sont demeurés étroits.

Durant ce temps, Marie-Jacques n'a pas seulement donné ses soins à la maison de commerce. Il est entré dans la Garde Nationale que commandait ESTORC. Il y avait le grade de commandant et plusieurs fois, il convoya des fonds pour le compte de la Municipalité.

Mais la gestion des affaires en ces périodes troublées l'occupait beaucoup. Cependant, la protection de son cousin devait lui servir pour la connaissance et l'obtention de marchés.

En tout cas, la maison François DURAND et fils fonctionnait bien et DURAND-PALERME était loin d'être pauvre.

Le 13 Avril 1790, il se marie en l'église Notre Dame en présence de toute sa famille. Lui aussi, comme son cousin, épouse une orpheline, qui elle, n'appartient pas à la noblesse. D'ailleurs, l'époque a déjà quelque peu changé. Il s'agit de Catherine FAJON, fille et soeur de négociants honorablement connus en ville.

Bien entendu, avant le mariage, on s'est rendu chez le notaire. François DURAND, de Perpignan, le père, a fait donation à son fils de 60 000 livres. La dame FAJON a accordé à sa fille 80 000 francs de dot dont 60 000 sont immédiatement versés en espèces.

Parmi les signataires qui figurent au bas du contrat, comme de l'acte de mariage, figure celle de « DURAND MAIRE ».

En 1793, Marie-Jacques acquiert pour 144 000 francs un beau domaine vendu aux enchères. Il s'agit de FONTMAGNE qui fut longtemps avant propriété des LACROIX DE CASTRIES, puis des RANCHIN et que des vicissitudes diverses ont conduit à cette vente publique. Il est encore de nos jours en la possession des DURAND.

1793 fut, comme on le sait une année terrible, mais DURAND-PALERME, s'il suit et épaula son cousin, ne s'impliqua pas dans la politique. Cependant, quand survint la crise du fédéralisme et que les choses se gâtèrent pour Jean-Jacques, il ne fit pas bon s'appeler Durand et être le cousin du « traître ».

L'an quinquiesme et treize avril 46 apres la publication d'un Ban fait sans opposi-
tion de notre eglise et sans allest de nos lezards du couvent de la dite eglise de deux autres
au greffe des infirmiers ecclésiastiques de certains parthons greffes et demand.

Demonsigneurs L'evêque en date d'hier signé par son
vicaire - general et le contract de mariage retenu de douze
memoriel par me aures notaire royal de cette ville. on

est conjoint en legitime mariage par paroles de present et
est reçu de nous. La d'édiction en huyt ale me Jacques m

françois nept habitant de cette ville fille legitime et naturel de
françois Durand nept et de propygean et de Marie Elisabeth Lafleur
de marie marguerite Catherine fagon fille legitime et naturelle de se

françois fagon nept et de Catherine ferrerie ont de present et temoi
de cette fagon mere. M. L. Durand pere. M. Louis Durand. M. L. fagon -
M. L. fagon. M. Thomas Louis. M. L. fagon. Signés avec nous.

Durand M. Louis Durand Cite fagon L'abbé Chalbot

Louis Durand D'office fagon de fagon

Durand onain fagon de cambon marguerite fagon

Marguerite fagon ferrerie de bouz quacis
fagon ne Cambon de Cambon

Elisabeth Durand Theate decapital Cambon de Cambon

fagon de fagon fagon de fagon

Cambon fagon P. Beleres f. fagon f. Durand

Castan fagon

L'abbé Louis

©Mémoire d'Oc : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Au plus fort de la tension, quand on est en pleine paranoïa, qu'on voit des ennemis partout, que les prisons sont pleines, DURAND-PALERME n'échappe pas à la folie : il est arrêté.

On relève son nom parmi les prisonniers détenus à l'Evêché, transformé en maison de détention, avec des membres de la famille BARBEYRAC. Sa détention sera de courte durée et n'aura pas de conséquences. Mais, je pense qu'il ne pardonnera pas cette arrestation, ni le sort qui a été réservé à son cousin.

Marie-Jacques DURAND sera royaliste, il le dira et il le prouvera.

MONSIEUR DURAND-FAJON

A partir de la mort de son cousin, Marie-Jacques est le seul Durand montpelliérain et le chef unique dans la ville de la maison « François DURAND et fils ». Il n'en oublie pas pour autant ses origines perpignanaises et il noue une collaboration très étroite avec son plus jeune frère François, de dix ans son cadet qui dirige maintenant la maison catalane.

Les deux frères vont vivre ainsi une carrière parallèle qui va faire d'eux, comme on le verra, des personnages importants.

Les temps ne sont pas faciles. Le commerce maritime est considérablement gêné par la marine anglaise. Mais pour des hommes entreprenants, qui ont des relations, les guerres de la Révolution puis de l'Empire, les besoins énormes de l'armée, les trafics, les spéculations sont une occasion de gagner de l'argent.

Marie-Jacques que l'on appelle maintenant M. DURAND-FAJON (il a joint à son nom celui de sa femme) est un notable montpelliérain bien vu des autorités impériales.

Monsieur le baron Nogaret, préfet de l'Empire écrit dans un rapport :

« Jacques DURAND dirige sous la raison de « François DURAND et fils » une maison de premier ordre qui partage ses activités entre la banque, la commission et la spéculation. Il traite avec Marseille, Paris, Perpignan, Barcelone où il a des maisons (toutes gérées par la famille Durand) »

L'historien Henri-Michel, dans son étude sur les notables de l'Empire, écrit :

« Montpellier compte sous l'Empire plus du quart des gros contribuables de l'Hérault, les plus riches du Bas-Languedoc, avec des revenus souvent comparables à ceux des beaux quartiers parisiens. En particulier, des négociants comme DURAND-FAJON jouissent d'un patrimoine immobilier considérable. Leur mode de vie est semblable à celui de l'Ancien Régime et conforme aux idées du XVIIIème siècle utilitarisme et philanthrope.

Ces notables, dont certains achèvent une ascension sociale commencée avant la Révolution -c'est le cas des Durand- sont des protégés-protecteurs dont le crédit social se mesure à l'origine des recommandations dont ils profitent et à l'efficacité de celles qu'ils donnent ».



Bien que ne cachant pas qu'il est royaliste (mais très modéré), l'Empire va faire de lui un juge au tribunal de commerce, puis un conseiller municipal de Montpellier et en 1814 un conseiller général de l'Hérault absolument docile au pouvoir, soucieux qu'il est avant tout de la bonne marche de ses affaires.

Pour suivre Henri Michel et montrer qu'il est encore un homme du XVIIIème siècle, j'ajouterai qu'il appartient de longues années à la Franc Maçonnerie et qu'il fut membre du Cercle de la Grande Loge sans que je puisse préciser de dates.

Ce cercle occupera à la Restauration le 1er étage de l'Hôtel Martin de Choisy au 25 de la Grand'Rue.

L'EPISODE DE LA SCANDINAVIA

A partir de 1812 -petit rappel d'histoire- les choses se gâtent pour l'empereur Napoléon. Ce sera bientôt la campagne de France. Pour être à la tête de ses troupes, il a dû confier la régence à sa femme l'impératrice Marie-Louise. Comme les autres communes de France, Montpellier l'a assurée de sa fidélité et DURAND-FAJON a signé l'adresse avec les autres conseillers.

Puis en avril 1814, le duc d'Angoulême a débarqué à Bordeaux où il a été accueilli triomphalement par les royalistes de la ville.

Je rappelle que le duc d'Angoulême est le fils aîné du Comte d'Artois, frère de Louis XVI et futur Charles X. Il est né à Versailles en 1775, a émigré avec son père dès 1789, a épousé en 1799 sa cousine Marie-Thérèse, Madame Royale, fille de Louis XVI et seule survivante de la famille.

Dès l'annonce de la capitulation de Napoléon, la municipalité de Montpellier s'empresse de virer casaque. Elle vote le 3 Mai 1814 une proposition d'envoyer sur le champ à Narbonne six membres du conseil qui seront chargés de porter au duc d'Angoulême l'hommage respectueux de la municipalité et des habitants de la ville :

« Elle invite Son Altesse Royale à Montpellier dont les habitants ne forment qu'un seul vœu : celui de vivre et de mourir, s'il le faut pour Louis Le Désiré » (!).

DURAND-FAJON est sur le moment nommé député. La proposition est refusée le 22 Mai et les cinq autres membres sont nommés au scrutin secret après trois tours. Preuve qu'il n'y a pas unanimité au sein du Conseil Municipal, la proposition n'a été votée que par 11 votants et repoussée par 10. La délégation a-t-elle eu lieu ? Je ne saurais le dire.

L'époque est troublée. Les royalistes sont nombreux dans le Midi. Ils sont assoiffés de vengeance mais les partisans de l'Empereur, les républicains n'abandonnent pas. Des événements graves se déroulent un peu partout en particulier dans le Gard.

En Octobre 1814, Montpellier a un nouveau maire : le royaliste DAX D'AXAT.

DICTIONNAIRE DE BIOGRAPHIE FRANÇAISE DE AMAT

DURAND-FAJON frère de Jean-François (de Perpignan) né à Perpignan le 11 août 1758. Il se livra comme son père au négoce et à l'armement et devint président du Tribunal de Commerce. Le 22 août 1815, il fut élu député de l'Hérault et alla prendre place avec la minorité de la chambre introuvable.

Il s'efforça de soustraire son département à l'inégalité de la répartition des 100 millions et publia en 1816 son "Opinion" sur ce sujet. Cette même année il donna son "Opinion sur le projet de loi relatif aux douanes".

Réélu le 4 octobre 1816, 9 mars 1822, 28 février 1826 et 30 juillet 1830, il siégera au Centre Droit, prit part aux débats relatifs au commerce et aux finances, combattit la politique de Polignac et vota l'adresse des 221 le 16 mars 1830.

Il fut membre du Conseil Supérieur du Commerce et l'un des plus riches négociants du royaume.

Par lettres du 9 novembre 1816, il est devenu baron héréditaire. Il ajouta à son nom celui de sa femme.

Il est mort à Montpellier le 12 septembre 1831.

En Mars 1815, la confusion est à son comble. On apprend que Napoléon a débarqué au Golfe Juan. Fort qu'il croit être de l'appui des forces royalistes du Midi, comptant aussi sur le général GROUCHY qui commande la région, le duc d'Angoulême va tenter de s'opposer à l'avancée de celui qu'il appelle « l'Usurpateur ». Il échouera parce que Grouchy fera comme les autres généraux de Napoléon. Il ne s'opposera pas au « Petit Tondu ». Le duc d'Angoulême doit capituler à La Palud le 9 Avril 1815. Il est emmené prisonnier à Pont Saint Esprit. Il va y demeurer 6 jours.

Que va-t-on faire de lui ? On s'adresse à l'Empereur. Magnanime, celui-ci donne l'ordre qu'on le libère. Mais le préfet impérial revenu en place est embarrassé : comment procéder ?

C'est alors que DURAND-FAJON rentre en scène. Il se sert de son titre de conseiller général pour négocier avec le préfet le départ du duc hors de France, départ que, lui, se charge d'assurer. La proposition est acceptée, sans doute avec soulagement.

DURAND-FAJON affrète alors un navire suédois « **La Scandinavia** » qui conduit le prince en Espagne. Mais ce qu'il n'a pas dit au préfet, c'est qu'il a offert au proscrit, qui se trouve alors dénué de ressources, une somme très importante que ce dernier a acceptée avec reconnaissance.

MONSIEUR LE BARON DURAND

Les Cent Jours ne furent qu'un épisode et après le 18 Juin 1815 et Waterloo, Monseigneur le duc d'Angoulême put rentrer en France, cette fois définitivement, ce qui permit à la municipalité royaliste de Montpellier de lui offrir l'hommage de sa fidélité à lui même et à tous les Bourbon;

En Août 1815, le registre des délibérations de la ville note :

« Monsieur le Maire (d'Ax d'Axat) ayant représenté que Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Angoulême était à Toulouse, le Conseil a délibéré qu'une députation se rendrait dans cette ville pour y renouveler l'hommage ».

La députation, présidée par Monsieur le Maire sera composée de Messieurs DURAND-FAJON, de MASCLARY et PANDIN DE SAINT HIPPOLYTE.

Marie-Jacques DURAND-FAJON allait, à présent, recueillir les bénéfices de sa générosité. Non seulement il fut remboursé de ses avances d'argent, mais le prince parla de lui en termes élogieux à son oncle le roi Louis XVIII qui estima qu'il méritait récompense.

Par une ordonnance en date du 3 Janvier 1816, le Roi lui octroyait le titre de baron et lui attribuait des armes dans lesquelles figurait un bateau : la Scandinavia. En voici la description, telle qu'elle figure dans l'armorial :

« Parti au 1er d'azur à un vaisseau habillé d'argent voguant sur des ondes de même et portant au couronnement de la poupe cette inscription : Scandinavia fausta.

Au 2ème d'or à une montagne de sinople mouvant du flanc senestre, surmontée à dextre d'une étoile de gueule, au chef hochant sur le poste d'argent chargé d'une ancre de sable entouré d'un câble de gueules ».

(I) *Etat numérique des navires employés à la navigation du long cours et des bâtimens caboteurs, français et étrangers, entrés dans le port de Cette, depuis 1814 jusqu'à 1821 inclusivement.*

Désignation des exercices.	NAVIRES au long cours, français et étrangers.	NOMBRE d'hommes d'ÉQUIPAGE.	NOMBRE de TONNEAUX.	NOMBRE des bâtimens caboteurs français et étrangers.	NOMBRE d'hommes d'ÉQUIPAGE.	NOMBRE de TONNEAUX.	OBSERVATIONS.
1814	28	252	4200	1227	7362	49080	<p>Les événemens survenus en Italie et en Espagne, sont cause de la diminution des caboteurs, pendant les trois derniers exercices.</p> <p>Les bâtimens étrangers sont anglais, suédois, danois, hollandais, hanovriens, russes, espagnols, autrichiens, sardes, napolitains, toscans, romains, américains ; on voit peu de prussiens, d'ottomans, de barbaresques et de portugais.</p>
1815	62	558	9300	1346	8076	53840	
1816	168	1657	25200	1319	7914	52760	
1817	161	1585	34150	1563	8412	56080	
1818	201	1809	30150	1466	8796	58640	
1819	279	2511	41850	1161	6966	46440	
1820	290	2610	43500	1181	7086	37240	
1821	282	2528	42300	1427	6870	45800	

On vivait alors sous la Restauration qui ne pouvait être, malgré le désir manifesté par certains des émigrés qui maintenant rentraient en masse, un retour à l'Ancien Régime. Toute l'organisation administrative, judiciaire, tout le nouveau système de mesures initié par la Révolution et codifié par Napoléon allait perdurer.

Au point de vue politique aussi, Louis XVIII avait compris qu'il ne pouvait être un roi absolu. Avec de multiples précautions, Sa Majesté « octroya » une Charte à ses sujets. Il n'était certes pas question de faire participer le peuple, c'est-à-dire la majorité des gens. Il fallait être riche, payer au moins 1 000 francs d'impôt (c'était une grosse somme) pour avoir le droit d'être électeur.

On dressa donc à Montpellier, comme dans toutes les communes, la liste des plus forts contribuables. C'est ainsi que nous y trouvons Monsieur le Baron DURAND-FAJON qui est de loin le plus riche de la ville puisqu'il paie jusqu'à 10 000 francs d'impôt, ce qui nous donne une idée de l'étendue de sa fortune.

Ce qui va lui valoir aussi une carrière politique, beaucoup plus calme que celle qu'à connue son malheureux cousin. Il va demeurer conseiller municipal de Montpellier, conseiller général de l'Hérault. Mais sa conduite passée envers le duc d'Angoulême lui vaudra d'être proposé comme candidat et élu député à la Chambre des Députés le 22 Août 1815.

Il va donc appartenir à cette fameuse assemblée qualifiée de « Chambre Introuvable » parce que la majorité des députés sont des royalistes assoiffés de vengeance, des « Ultras » plus royalistes que le roi lui-même.

Il s'y fera remarquer par sa modération. Il n'y jouera donc pas un rôle de « leader » pas plus d'ailleurs que dans les assemblées locale et départementale. S'il intervient, ce n'est que dans les débats commerciaux ou financiers où sa compétence est reconnue.

Il est réélu député en 1816, 1817 puis 1822 et 1824. En 1830, il reçoit la Légion d'Honneur avec cette citation qui donne à penser car elle est curieuse :

« pour avoir toujours voté en sage et excellent royaliste, pour être un négociant de premier ordre et avoir 7 à 8 millions de fortune »

Quand à Louis XVIII succède Charles X, beaucoup plus autoritaire, DURAND-FAJON, toujours modéré s'oppose au ministre Polignac. On retrouve sa signature au bas de l'adresse des 221.

On sait que la révolution de 1830 amena sur le trône Louis-Philippe d'Orléans, ce qui créa scission chez les royalistes, ce qui ne l'empêcha pas d'être encore réélu en 1830 -il est vrai que chez nous, les orléanistes n'étaient pas en majorité.

Mais Marie-Jacques DURAND avait vieilli. Il était proche de sa fin. Il mourut à Montpellier le 12 Septembre 1831 à l'âge de 73 ans, dans sa maison de la rue Salle l'Evêque.

LA FORTUNE DE MONSIEUR LE BARON

A sa mort, il laisse à ses enfants entre 8 et 9 millions de francs, tant en valeurs mobilières qu'immobilières. C'est une très grosse fortune. N'oublions pas qu'il s'agit de francs-or et que depuis le Consulat jusqu'à la guerre de 14, l'inflation est un phénomène inconnu en France, ce qui assure aux possédants une très grande stabilité de revenus, à tel point qu'est apparue une nouvelle « profession », celle de **rentier**.

Les Durand-Fajon sont désormais des gens « arrivés » ; ils appartiennent à la très haute bourgeoisie et sont alliés, comme nous le verrons, aux grandes familles de la région.

S'il n'a pas été un grand politique, DURAND-FAJON a été un remarquable homme d'affaires dans une époque qui n'était pas facile. Après avoir longtemps vécu dans une économie de guerre, il fallut s'adapter à une économie de paix et à la nouvelle révolution -industrielle cette fois- qui ouvrait la porte à l'économie moderne et déjà, il fallait compter avec la concurrence des pays du Nord.

Ce qui faisait la force de la maison François Durand et fils, c'était la collaboration qui existait avec la branche perpignanaise qui avait essaimé aussi sur Paris et dont le dynamisme était très grand.

C'est donc en 1831, une maison de commerce à son apogée que lègue Marie-Jacques à son successeur. Mais c'est aussi la fin de sa grandeur.

Avant d'aller plus loin, jetons un coup d'oeil sur les propriétés immobilières du baron DURAND.

LES PROPRIETES IMMOBILIERES DES DURAND-FAJON

En premier lieu, nous mettrons **FONTMAGNE**, déjà cité, parce qu'acquis dès 1793. Au cours des années, il l'agrandira, en doublera presque la superficie.

A Sète, pour son commerce, il a acquis des maisons et des entrepôts.

Mais sa plus belle acquisition se situera à Montpellier. Le 1er Pluviose an XI (1803), il devient propriétaire au n°2 de la rue Salle l'Evêque de l'**HOTEL DE GIRARD**. Quelques lignes évoqueront la chose. Ce très bel hôtel du XVIIème siècle appartenait à un Jean Paul de Girard conseiller aux comptes, mort en 1710. Après des péripéties très longues à raconter, mais exposées par A. Leenhardt dans son ouvrage sur les vieux hôtels montpelliérains, la résidence appartient à un marquis Emmanuel de Girard qui meurt en 1786 sans enfant. Il laisse donc son hôtel à un petit neveu Jean de Reversat, comte de Marsac, qui, domicilié à Toulouse, vend pour 45 000 francs les murs, les glaces et les objets mobiliers fixés aux murs. L'acheteur est Marie-Jacques. Il s'y établira avec sa famille et installera ses bureaux au rez-de-chaussée. Nous avons vu qu'il y est mort.

Fontmagne et l'Hôtel de Girard constituent les deux plus belles possessions. Il faut y ajouter un domaine à Lattes : celui de **GRAMENET** (domaine de rapport) et celui de **TAMERLET** qu'il a reçu en 1810, en remboursement des créances qu'il avait consenties au marquis de Calvisson.

*Notes brèves sur les possessions de
Jacques Durand-Fajon
d'après Albert Leenardht*

Domaine de Fontmagne (près Castries)

La demeure appartient d'abord à une famille qui a longtemps marqué dans les annales de la ville : les Ranchin-Fontmagne, famille de magistrats.

Il semble que ces derniers l'avaient acquise des Lacroix, qui étaient alors barons de Castries à la fin du XVII^{ème} siècle.

Elle passa ensuite par héritage à la famille de Saint Julien qui avant une seigneurie près de Lodève.

Le domaine fut en 1790 vendu à un Sieur Pagan, originaire de Nîmes et négociant à Londres qui ne put le garder longtemps. Saisi en l'an II de la République (1793), il fut acquis aux enchères par Marie-Jacques Durand qui versa les 144 000 livres, montant de l'adjudication aux créanciers de Pagan.

**Hôtel de Girard,
2, rue Salle l'Évêque**

Construit au XVII^{ème} siècle, vers 1650, il appartient à Jean-Paul de Girard, conseiller à la Cour des Comptes, Aides et Finances. Il resta dans la famille de Girard jusqu'à ce qu'un petit neveu le vende pour 48 000 francs le 1^{er} pluviôse An XI.

A sa succession en 1832, l'hôtel passa à son fils Achille, puis au fils de celui-ci Elie. Madame Elie Durand y donnait des réceptions brillantes. L'hôtel est encore dans la famille.

LA MAISON FRANCOIS DURAND DU TEMPS D'ACHILLE

Achille n'a pas le génie du commerce de son père. Il accède au pouvoir dans une période troublée qui précède la révolution de 1848 et les premières années de la Seconde République.

Si l'on croit Marthe DURAND DE GIRARD qui a écrit une biographie de sa famille, Achille est d'une générosité excessive. Son établissement bancaire prêtait sur son ordre des sommes considérables à des maisons de commerce ou des industriels frappés par la crise, ce qui menaçait à un certain moment sa propre stabilité.

Néanmoins, il n'est pas toujours perdant, car, en recouvrement de créances, il acquiert des immeubles au Pont Juvénal, des casernes de pompiers ! et surtout le château et le domaine de Lavérune (voir note en annexe).

A mesure qu'il avance dans l'âge et aussi par ce que la situation économique de pays évolue et que la concurrence des grandes banques nationales se fait de plus en plus forte, ses affaires deviennent moins brillantes.

A sa mort, parce qu'aucun de ses fils ne veut prendre la suite, sa veuve entreprend la liquidation de la banque et de toutes ses affaires commerciales.

En 1889, la maison François Durand et fils de Montpellier n'existe plus.

Elle ne continuera pas non plus à Perpignan où le cousin Justin meurt aussi en 1889. Le cousin Adolphe continuait brillamment à Paris, mais il meurt avant Justin. Et la banque confiée à un fondé de pouvoir périclité.

Ainsi, quand s'achève le 19^{ème} siècle, l'aventure commencée au 18^{ème} siècle par François Durand est terminée.

Les Durand n'ont-ils plus de rôle à jouer ?

PHILANTHROPES, CATHOLIQUES ET ROYALISTES

Si dans le début du X^xème siècle, avant que ne se déclenche ce cataclysme qu'a été la première guerre mondiale, le rôle des Durand s'amenuise jusqu'à disparaître. Ils n'en demeurent pas moins des partisans actifs dans cette période qu'on a pu qualifier de « Belle Epoque » mais qui ne l'a été que pour certains.

S'ils n'occupent plus aucun mandat électif, s'ils ne sont plus députés, ni conseillers généraux, ni conseillers municipaux, ils s'intéressent à l'avenir politique du pays. Ils sont et ils demeurent obstinément royalistes-légitimistes ; ils sont des « Blancs » en opposition aux « Rouges » républicains. Et à ce titre, ils figurent parmi les membres fondateurs et actionnaires du quotidien régional « L'ECLAIR », fondé en 1881 et qui, jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale en 1944, journal de droite, polémiquera avec le « PETIT MERIDIONAL » son adversaire de gauche.

LISTE NOMINATIVE DES PRINCIPAUX
SOUSCRIPTEURS
DU JOURNAL "L'ECLAIR"

Vicomte de Rodez
Achille Durand
Comte A. d'Espou
Elie Durand
Louis Valat
Paul de Girard
Aristide Gervais
Fernand Anduze
Marquis de Forton
François de Baichie
Joseph de Fortanier
Roger Huc
Achille Durand
D'Espous de Paul
De Ginestous
Léopold Durand
Mme Elie Durand
Louis Batigne
Vicomte d'Adhémar
Azaïs père
Albert Giniez
Alphonse Giniez
Marie Azaïs
Paul Fajon
Alexandre de Vichet
d'Andoque de Sériège
Laure Durand
Eugène D'Espous
Baron Durand de Fontemagne
F. Fabrège

Elie Durand, d'abord membre du Conseil d'Administration du quotidien, en deviendra le Président et le restera plusieurs années.

Les deux cousins étaient morts. L'un ignominieusement à la fleur de l'âge et son corps pourrissant dans une fosse commune, quelque part dans Paris. L'autre était mort dans son lit à 73 ans, entouré de sa famille et couvert d'honneurs. On l'enterra solennellement dans son tombeau-chapelle du cimetière Saint Lazare.

Mais la vie continuait et il y avait toujours des Durand.

LES HERITIERS

Il y a désormais à Montpellier deux branches de Durand qui ont toutes deux dans leurs armoiries un bateau, qui n'est pas le même : pour l'une, il rappelle le geste généreux de Raymond Durand qui sauva la ville de la famine ; pour l'autre, il s'agit de la Scandinavie qui permit au duc d'Angoulême de quitter la France en 1815.

Il y a ainsi les DURAND-BARBEYRAC et les DURAND-FAJON. Les deux branches ont des héritiers.

Les BARBEYRAC, ce sont les fils de Jean-Jacques le guillotiné, élevés par leur mère Pauline, une veuve d'une très grande dignité. Comme je désire préserver l'intimité d'une famille qui compte encore des descendants, je me bornerai à dire qu'ils travaillèrent dans la maison François Durand et fils où ils avaient leur place et particulièrement en Espagne.

L'aîné, **Raymond**, s'y maria avec une espagnole Joséphine de Cutita. Il fut ensuite très longtemps consul en Pologne. Il sera le seul à avoir une descendance.

Les autres moururent relativement jeunes et sans postérité. Seul le dernier, **Paulin**, demeura vingt ans banquier à Barcelone puis revint à Montpellier où il mourut à 80 ans. Il est enterré à côté de sa mère dans l'annexe du cimetière Saint Lazare où l'on a ramené les sépultures de l'ancien cimetière de l'Hôpital Général.

Les FAJON, sont eux, les descendants de Marie-Jacques, baron Durand. Il laissait quatre enfants qui se partagèrent son énorme fortune. Deux d'entre eux se marièrent avec des cousins ou cousines de Perpignan.

L'aîné **François-Augustin** épousa sa cousine Marie Louise Durand, mais mourut jeune, avant son père.

Le second, **Louis-François-Frédéric** hérita donc du titre de baron et du domaine de Fontmagne et se maria avec la fille du maire de l'époque, le marquis Dax d'Axat.

Le troisième est une fille **Zélia** qui, avec une respectable dot, épousa le vicomte Isidore de Forton.

C'est le quatrième **Achille** qui a épousé sa cousine Amélie qui hérite de l'Hôtel de Girard et reprend la maison de commerce.

Le Château de Lavérune

Il est chargé d'histoire.

Le fief appartient d'abord aux Frédol depuis Bérenger de Frédol en 975.

Il passe ensuite au Pelet. Louis XIII y loge en 1622. Puis il est vendu aux Gallière qui à leur tour le vendent aux Thomas.

Puis la seigneurie est rachetée par l'évêque Charles de Pradel et les évêques y feront de fréquents séjours jusqu'à la Révolution.

Il est alors mis en vente comme bien national et acheté en 1791 par Jean-Jacques Brunet.

Ce sont les héritiers de ce dernier, les Palézieux - Falconnet, banquiers à Naples qui en 1827 le cèdent à Achille Durand en remboursement des emprunts contractés par leur oncle Brunet.

Il ne semble pas que les Durand aient jamais habité le château.

Devenus aussi catholiques militants, on retrouvera des Durand dans l'entourage de l'Evêché et spécialement le fils d'Achille, **Elie Durand**, que Monseigneur de CABRIERES surnommera « son grand vicaire laïque ». Il sera président du conseil de fabrique de Notre Dame des Tables, président de la Société de Saint Jean qui encourage l'art chrétien et organise chaque année des auditions musicales d'une remarquable exécution. Il s'intéressera aussi aux groupements de Frères, aux services charitables.

Car si l'on ne devait retenir qu'un trait particulier des Durand, ce serait leur penchant pour la philanthropie.

Comme François, comme Raymond, Marie-Jacques puis Achille puis Elie s'intéresseront à l'oeuvre, bien entendu catholique, de la Miséricorde.

Les dames Durand y militeront aussi. Zélia de Forton, fille d'Achille en sera un moment la présidente et elle y rencontrera ses belles-soeurs et nièces.

Les enfants et petits enfants de Pauline en feront de même. **Marcelin Durand**, administrateur des hospices a son portrait dans l'une des salles de la Miséricorde, rue de la Monnaie.

A la génération suivante, **François Durand** sera pendant plusieurs années Président de la Croix Rouge et jouera un rôle actif pendant la première guerre mondiale.

Pendant cette période, les Durand jouissent tranquillement de leur fortune, acquise par leurs pères, vivant dans leur château ou leur hôtel particulière, servi par une domesticité nombreuse.

Dans la rue Salle l'Evêque, devenue la plus huppée de la ville, logent en 1850 42 notables servis par 54 domestiques dont 7 à 8 en particulier chez les Durand.

On trouve leur nom dans la rubrique mondaine, on vante l'élégante prestance du baron Hue, on s'arrache Paulin Durand dans les salons, Madame Elie Durand reçoit en son hôtel de façon très brillante.

Les deux guerres mondiales et les dévaluations successives qui en furent les conséquences n'ont pas plus épargné les Durand que bien d'autres et fait perdre la place prépondérante qu'ils occupaient dans la Cité.

Je terminerai ici leur histoire et respecterai la vie de famille de nombreux membres qu'elle occupe encore aujourd'hui.

CONCLUSION

DURAND, un nom banal, que François Durand, l'ancêtre avait réussi à sortir de l'anonymat ; un nom que ses fils et petits fils avaient porté au sommet, qui les classait désormais parmi les membres de la haute société.

Les Durand étaient exceptionnellement doués pour le commerce et les affaires. Je parle des premiers : François, Raymond, Marie-Jacques, les perpignanais. Puis les successeurs ont été gâchés par la richesse ; ils ont perdu le sens du combat, ils ont préféré la vie facile que leur assurait leur patrimoine dans une période de grande stabilité monétaire et la maison François Durand et Fils a disparu.

Ils n'étaient pas doués pour la politique. Le seul qui s'y était aventuré, peut-être malgré lui, avait fini tragiquement. Malgré ses mandats renouvelés de conseillers municipal, conseiller départemental, député, on ne peut pas dire que Durand-Fajon ait brillé en politique. Je pense qu'il a surtout considéré cela comme un honneur et une reconnaissance due à ses mérites de grand négociant.

Le seul domaine dans lequel les Durand aient vraiment laissé un nom est celui de la philanthropie, une tradition chez eux depuis l'ancêtre François.

Pour moi, celui qui m'a le plus intéressée un peu à cause de son sort malheureux mais aussi parce qu'il s'écarte de la tradition familiale, qu'il n'aime pas le commerce, qu'il est un peu idéaliste et très amoureux de sa femme Pauline, qu'il appartient encore au XVIIIème siècle dont il aime le mode de vie, vous l'avez deviné c'est Jean-Jacques.

Son cousin, lui, sera pleinement du XIXème siècle, durant lequel il se révélera et acquerra son énorme fortune.

On peut s'interroger et se demander ce qu'aurait fait Jean-Jacques s'il avait vécu après la révolution. Serait-il lui aussi rentré dans les affaires ? On peut en douter.

Et pourtant en 1789, c'était Jean-Jacques qui semblait promis au plus brillant avenir. Marie-Jacques n'était que le second.

Comme je le disais en commençant, l'homme n'est pas maître de son destin.

SOURCES BIBLIOGRAPHIE

- ARCHIVES COMMUNALES DE LA TOUR DES PINS
- ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE L'HERAULT
- BLANC Olivier** Prisons et condamnés de la Révolution
La dernière lettre (FL 1985)
- BERGERON Louis** Négociants et manufacturiers dans les premières décennies du XIXème siècle
(revue historique N°529 - Janvier 1979)
- BERGERON-NOGARET** Les grands notables du 1er Empire
Fascicule 5 : les grands notables de l'Hérault par Henri Michel
- CAILLE Jacques** (correspondant de l'Institut)
Jean-Jacques Durand (Imprimerie Dehan - 1974)
- CAPEILLE** Dictionnaire de biographies roussillonnaises
- DELPUECH J.P.** Le calvaire de Jean-Jacques-Louis Durand (Rodez 1951)
- Robert DE COIGNY** Dictionnaire des parlementaires (1889-1891)

Dictionnaire de biographie française (AMAT)
- Marthe DURAND DE GIRARD** Trois cents ans de souvenirs (A.D.H.)
- ESCURET Louis** La tour de la Babote
- LEENARDHT Albert** Les vieux hôtels montpelliérains
Quelques belles résidences des environs de Montpellier
- REDON Jeanine** A travers le fief des Guilhem
- SAUMAGE G.** Le conventionnel Cambon
- THOMAS Louis J.** Comment les Montpelliérains prirent la Bastille
(conférence sur l'histoire de Montpellier - 1913)

REMERCIEMENTS

Mes plus vifs remerciements vont à Madame François Durand qui s'est intéressée à mes travaux et a mis, avec une grande complaisance, à ma disposition tous renseignements et documents en sa possession sur ses ancêtres.

Annexes

Exemples des distractions occupant les soirées de la société
montpelliéraine vers 1785 :

Charades et Logogripes, par J.J. Durand.

CHARADES

1. Mon premier ronge sourdement
Mon second s'offre à tout passant
Et mon tout sans place certaine
Naît et croît sur la chair humaine. (verrue)
2. Mon premier est et commun, et très rare
Mon second s'embellit en passant par sa main
Mon tout fournit au citadin
Un résidu dont il se pare. (amidon)
3. Mon tout, quidam de mince allure,
Favorisé de mon dernier,
Peut se voir par cette aventure
Fort à l'aise dans mon premier. (charlot)
4. Conseil à Thémire
Belle Thémire, au printemps de votre âge
Redoutez l'art de mon premier.
Si le besoin vous en prescrit l'usage,
Employez toujours mon dernier;
Et lorsque par le mariage
Le temps viendra de vous lier,
Faites un choix prudent et sage
Afin que de votre esclavage
Vous ne sentiez pas mon entier. (fardeau)
5. Pourquoi de mon second accuser l'influence
Si le hasard de mon premier
Vous font éprouver mon entier ?
Ce n'est que par votre imprudence... (désastre)
6. Désirez-vous fixer la fortune volage ?
Défiez-vous de mon premier.
Voulez-vous du public mériter les suffrages ?
Employez souvent mon dernier.
Du genre humain recherchez-vous l'hommage ?
Produisez mon entier. (merveille)
7. Mon premier eut jadis les honneurs de l'autel.
Un Grec à mon second reçut le coup mortel.
Et parmi les acteurs transplantés d'Italie
Mon tout joue ma comédie. (Pantalon)
8. Près de la tête et des épaules
Est mon premier.
Répétant la même parole,
J'indique mon dernier.
Quant à mon tout, tu l'es peut-être,
Ami lecteur; tu ne l'es pas ?
Si ton sort te destine à l'être,
Tu le seras ! (coucou)

LOGOGRIPHE

Entier, je suis une épithète
 Incompatible avec la peur.
 Mon chef à bas, bonjour à ma valeur !
 Légume trop commun, le riche me rejette.

(brave - rave)

Charade

1. mon premier jure de l'eau
 d'un noble vain fait souvent l'ennemi
 de mon second bien servit
 chacun gagne son dernier gîte
 vous voir montait choisis d'entraîn
 la langue, le juge, ou la roy
 autre

(Palais)

2. Le jeune ciclic qui s'effie
 rappelle souvent mon premier
 s'il apprend la géographie
 il connaît bientôt son dernier
 de la saine philosophie
 lui fait distinguer mon oncle
 autre

(Utile)

3. mon premier s'écrit à te nonis
 mon second pourrait te servir
 grant a montat, Crante gabnat impaune
 rappelle toy, Morvan Guillaume
 autre

(Patelin)

4. on vise à mon premier, on desire
 mon second, son neveu montat
 autre

(Butor)

Commission des revenus nationaux

Le 8 germinal An III, la Commission a écrit aux administrateurs du district ;

"Vous savez, citoyens qu'un décret du 30 ventôse dernier a ordonné la suspension des ventes des biens des condamnés et que le même décret a confirmé toutes les ventes faites.

Le résultat particulier de toutes ces ventes nous est absolument nécessaire..."

Le district a obtempéré et a dressé la liste des biens vendus.
Ce qui donne pour Durand :

Jean-Jacques Durand, ex-maire de Montpellier :

- nombre d'articles vendus : 34
- montant des estimations : 653 299 livres
- montant des adjudications : 1 449 750 livres

Les propriétés Durand se sont bien vendues, probablement en dessous de leur valeur. Reste à savoir si tout l'argent a été ou sera encaissé.

Il reste que, dans le district, Durand a été et de loin, celui qui à le plus rapporté à l'État.

ADHQ 317

Vente des biens de Durand comme biens nationaux

21 ventôse An 11

Une maison dite Auberge du Parc.

Sur le plan du Faubourg de la Saunerie et le boulevard qui conduit à la porte de Lattes, confrontant du Levant le jardin potager du citoyen Serres et partie celui ayant appartenu au dit Durand, du midi la maison, terrasse et jardin potager Durand, du couchant le plan du faubourg et le boulevard, du nord la maison du citoyen Barrier, maître de poste.

Maison composée d'un rez-de-chaussée avec deux caves, d'un premier et second étages.

Adjugée au citoyen Pierre Flottes qui fait élection d'ami au citoyen Jean Bimar, commissionnaire pour la somme de 120 000 livres.

12 germinal An II :

Un champ de luzerne vers le grand chemin de Toulouse. Adjugé au citoyen Salséfis Gas pour 30 000 livres.

28 germinal An II

Vente des immeubles de Sète. Une maison quai de Bosc où est l'auberge du Grand Galion. Adjugée à Noël Forest de Sète pour 58 300 livres.

Une maison de la Grand'Rue. Adjugée à Laurent Bousquet pour 59 600 livres.

Une maison quai du chantier neuf avec cave et magasin. Adjugée à Pierre Isaac Coste, plâtrier pour 81 000 livres.

L'acheteur fait élection d'ami à Jean-Pierre Holler négociant à Sète.

Une maison cave et magasin, rive neuve, rue nouvelle. Adjugée à Pierre Isaac Coste qui fait élection d'ami pour Jean-Pierre Holles 70 100 livres.

Une maison en trois parties, cour et magasins à la suite, quai du Chantier neuf. Adjugée à Nougaret Aimé, architecte pour 186 000 livres.

12 germinal An II :

On vend le domaine de Lattes ; environ 196 setérées 1/2 consistant en :

Une ménagerie composée du logement du paire, écurie, bergerie, grenier à paille, cour, jardin, four à cuire le pain, un petit jardin clos de murailles dans lequel il y a un puits à fleur de terre, deux champs de contenance ensemble de 124 set. 1/2, un herme d'environ 20 set., six prés ensemble 47 set 1/2, un canis d'environ 3 set. et un lopin de terre d'environ 1/2 set.

Adjugé 80 000 livres à Benoit Coulet.

Quelques jours avant on avait vendu une pièce de vigne à Lavérune pour 825 livres à Pierre Arnaud.

Vente des biens de Durand guillotiné
comme biens nationaux

4 fructidor An II

Vente en un seul bloc du domaine de Just (Saint Just) avec maisonnages, écuries, paillères, cours et jardin.

Vignes, terres semées, terres labourables aux terroirs de Just - Lansargues - Najan (?).

Adjugé au citoyen Jean Jaoul qui fait élection d'ami à Auguste Chazelles de Montpellier pour 160 000 livres.

24 fructidor An II

Vente en deux lots du domaine de Lunel Viel :

- **1er lot** : une superbe maison de maître bâtie à neuf avec toutes les commodités possibles, à laquelle est joint un jardin avec un puits à roue, une ménagerie, écurie, basse-cour, moulin à huile.

72 sétérées de terres labourables dont certaines sont semées en sainfoin, un pré, 112 sétérées de vignes, 18 set. d'olivettes, 48 set. de bois.

Adjugé au citoyen Fourniga qui fait élection d'ami à Joseph Carrière de Montpellier pour 182 000 livres.

- **2ème lot** : une superbe ménagerie en deux corps de bâtiments où sont des écuries, remises, bergeries, greniers à foin, cuves vinaires, celliers, logements pour le maître et les domestiques, le tout nouvellement construit ou réparé.

150 sétérées de terres labourables, vignes entourées d'une grande quantité d'oliviers pouvant fournir 150 cartes d'huile.

Adjugé à Auguste Delon de Montpellier pour 150 000 livres.

En frimaire An III

Vente des biens de Georges d'Orques (Saint Georges). La vente va se poursuivre durant trois jours : les 3, 4 et 5 frimaire en une quantité de petits lots :

- Comme bâtiments : une maison, 2 basses-cours, un hangar, un petit jardin avec puits, 2 cuves en pierre, écurie, grenier à foin, chambres, cuisine, salon, terrasse, le tout en bon état. Adjugé à un nommé Saint-Pierre, administrateur du district pour 20 300 livres.

- un magasin ou vinal avec 2 cuves vinaires.

Adjugé à Laurent Albieu de Georges pour 5 325 livres

Le reste de la vente comprend de nombreuses vignes (11) de valeur variable, 4 olivettes, un verger, un champ, un herme.

Tout cela acheté par des propriétaires de l'endroit ou des villages voisins. Les meilleurs lots étant acquis par le nommé Saint Pierre.

LES BIENS DE VALFLAUNES**LA MÉTAIRIE (MAS RIGAUD)**

L'expertise des cabeaux a été faite par Imbert, maréchal, qui a prêté serment devant Jean Louis Bruguière, le juge de paix de Claret.

Il note :

- une mule de six ans estimée	800 H
- une mule hors d'âge	240 H
- Une mule hors d'âge	550 H
- un mulet	120 H
- une ânesse de 3 ans	150 H
- 8 colliers pur charrette	250 H
- 3 colliers pour labourage	60 H
- une paire de boeufs de 6 ans	650 H
- une paire de boeufs hors d'âge	900 H
- les ? de labourage	40 H
- un mauvais tombereau	140 H
- un char à boeufs	200 H
- une charrette	300 h

Dans la bergerie

- 263 moutons à	15 H la pièce
- 50 doublens mâles à	16 H la pièce
- 52 doublens femelles à	15 H la pièce
- 183 bégigasses à	11 H la pièce
- 340 brebis à	13 H 15 sols pièce
- 62 claies - 11 peaux de moutons.	

Dans les revenus de la ménagerie, il faut ajouter 22 tonneaux pleins de vin - 22 vides. Une quantité de bois qu'on ne peut estimer.

Dans les granges

- 111 setiers 2 cartes de touzelle
- 13 setiers de seigle de bonne qualité
- 20 setiers de seigle très mauvaise qualité
- 32 setiers 2 cartes d'avoine.

5 tonneaux de piquette que les valets ne veulent pas boire. 7 pigeons.

Le 22 germinal An II s'est déroulée à Valflaunès la vente du mobilier du château qui n'est qu'une grande maison de campagne cossue avec un parc.

La garde en avait été confiée au citoyen G. Durand du bataillon révolutionnaire de Montpellier.

L'estimation du mobilier s'est faite en présence des citoyens de Valflaunès : Mazel père et Bruguière fils de Lancire qui ont été les principaux acheteurs.

L'expert tapissier en avant fixé le montant à 3 487 H et la vente a rapporté 3 361 H.

Il est vrai que la demeure n'était occupé que par l'agent de Durand. La seule pièce bien meublée était une grande chambre au 1er étage avec : un lit de noyer, une paillasse, deux matelas, un garniment de lit de toile blanche, deux bergères et deux chaises garnies de cotonnade rayée jaune et bleue, deux rideaux de coton assortis, un sofa de bois sculpté garni de son matelas, 14 coussins de bergère, un miroir de toilette, 9 chaises de bois, un prie-Dieu.

La vente des biens de Jean-Jacques Durand

Les biens meubles de sa maison de la Grand Rue.

Quatre jours seront nécessaires pour en faire l'inventaire dont voici un résumé.

Le 18 pluviôse An II :

On inventorie d'abord le rez-de-chaussée où sont les cuisines, puis le premier étage.

On trouve dans la lingerie : 59 chemises d'homme, 36 chemises de femme, 26 cols en mousseline, 27 paires de bas de soie, coton ou fil, 9 paires de bas de soie blancs plus des robes, des jupons, des déshabillés, des peignoirs etc ... plus du linge de maison.

On trouve encore ce jour-là au 1er étage : une petite chambre, un cabinet de toilette, une salle à manger, une autre petite salle à manger, un petit office.

Le 19 pluviôse :

l'inventaire du 1er étage se poursuit par les grands appartements : on trouve d'abord une antichambre sur l'escalier, une chambre donnant sur la cour, un cabinet de toilette (description des meubles et objet qu'ils contiennent). Puis chambre à coucher donnant sur la rue : tapisserie de 12 pans 1/2 de hauteur avec baguette dorée garniture de lit à la turque, draperies et baldaquin glace de cheminée en 2 parties. Six fauteuils, deux bergères, quatre cabriolets garnis de brocatelles, quatre chaises garnies de satin broché une pendule de Couturier horloger à Paris.

Un salon à côté avec tapisserie aux murs comme à la chambre. Un sofa, huit fauteuils, deux gondoles, six cabriolets, un écran de cheminée, une grande lanterne en or moulu, une table dorée, 2 glaces

Le 20 ventôse :

on inventorie le second étage. Il renferme les chambres d'enfant, la bibliothèque et le cabinet de travail.

- une chambre occupée par la nourrice des enfants Durand
- une petite chambre donnant sur l'escalier
- une chambre donnant sur la cour
- la chambre des enfants
- un lieu à l'anglaise
- un petit cabinet attenant.

Puis donnant sur la rue le cabinet de travail avec 2 grands bureaux en acajou, un secrétaire en marqueterie, une grande bibliothèque, un portefeuille en maroquin, des portraits de famille et de petits médaillons représentant Voltaire, Rousseau, Mirabeau.

A côté dans un second cabinet : bergères, fauteuils, cabriolets et une grande bibliothèque faisant tout le tour de la pièce et renfermant 458 volumes de tout format.

Le lendemain on inventorie le 3^{ème} étage, celui des domestiques.

Ceci très résumé nous donne idée de l'aisance dans laquelle vivait Durand.

Vente de biens nationaux
2 affiches annoncent la vente des biens meubles de Durand à Saint Just
et Lunel Viel

Onze Ventôse An III (vieux style 1er mars 1795)

Vente dans la commune de Lunel Viel des coteaux des domaines de Lunel Veil et Saint Just : 6 mules - une ânesse - 60 brebis avec 21 agneaux - outils aratoires, couvertes, draps, tonneaux, pressoir, charrettes, tombereaux et autres objets de ménagerie ou pour le moulin à huile.

18 ventôse An III (8 mars 1795)

Suite de la vente des coteaux de Saint Just et Lunel Viel. 5 mules - outils aratoires, couvertes, draps, tonneaux, pressoir, tombereaux et autres objets de ménagerie.

La vente du mobilier de Lunel Viel avait eu lieu le 25 thermidor An II et avait rapporté en trois séances un total de 8 027 livres 4 sols.

La vente des coteaux de la ménagerie de Lunel Viel a rapporté le 11 ventôse An III et au cours de 7 séances la somme de 36 603 livres 4 sols.

Une vente curieuse : le 11 messidor on a vendu à Lattes : 20 000 demi-pintes de verre noir et de 4 à 500 pots à tabac d'une forme qui n'est pas usitée dans le commerce adjugés au citoyen Boichon pour 2545 livres.

Vente de biens de Durand, guillotiné, comme biens nationaux.

ADD Q 316

Vente des maisons de Montpellier

21 ventôse An II

Une maison, isle du Louvre, section de la Sonnerie composée d'un rez-de-chaussée avec caves et cavots (sic) premier, second et troisième étages.

Adjugée à Nicolas Fouchet, négociant pour 70 500 livres.

Une maison située isle Broussonnet, section de la Sonnerie (sic) confrontant au livrant la rue de l'Argenterie, composée d'un rez-de-chaussée avec trois boutiques, caves et cavots, un premier, second et troisième étages.

Adjugée à Pierre Brun, colporteur pour 33 100 livres.

Une maison, remise, écurie, magasin, jardin, potager et logement du jardinier avec son puits à roue, entrée sur le plan du faubourg de la Sonnerie confrontant du midi le ruisseau des Aiguerelles, du nord l'auberge du Parc.

Rez-de-chaussée, trois caves, un cavot, premier et second étage, un jardin.

Adjugée à Nougaret, architecte pour 67 100 livres.